

**COMITÉ DE NORMALISATION – PAJLO
VOCABULAIRE SUR LA VIOLENCE FAMILIALE**

DOSSIER D'ANALYSE

Par Sylvie Falardeau et Marie-Christine Gervais

Groupe financial abuse

TERMES EN CAUSE

*economic abuse
economic control
economic dependence
economic dependency
economic exploitation
economic violence
financial abuse
financial and material abuse
financial and material exploitation
financial and material violence
financial control
financial dependence
financial dependency
financial exploitation
financial or material abuse
financial or material exploitation
financial or material violence
financial violence
material and financial abuse
material and financial exploitation
material and financial violence
material or financial abuse
material or financial exploitation
material or financial violence*

MISE EN SITUATION

Ce dossier porte sur les formes de violence familiale qui concernent les finances d'une personne. Le tableau qui suit fait état de termes déjà recommandés dans le cadre des présents travaux. À moins qu'une constatation ne commande le contraire, nous appliquerons ces choix pour la composition des équivalents dans le présent dossier.

Termes recommandés

abuse (n.); maltreatment	maltraitance (n.f.) NOTA Lorsqu'il s'agit d'actes concrets, les expressions « mauvais traitement » et « acte de maltraitance » peuvent s'employer. Ces deux expressions s'emploient le plus souvent au pluriel.	CTTJ VF 301
violence	violence (n.f.)	CTTJ VF 301

ANALYSE NOTIONNELLE

economic abuse
economic exploitation
economic violence
financial abuse
financial exploitation
financial violence

economic abuse
financial abuse

Parmi les composantes de la violence familiale, figure la *financial abuse*. On peut le constater dans la loi fédérale intitulée *An Act to amend the Divorce Act, the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act and the Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act and to make consequential amendments to another Act*.

family violence means any conduct, whether or not the conduct constitutes a criminal offence, by a family member towards another family member, that is violent or threatening or that constitutes a pattern of coercive and controlling behaviour or that causes that other family

member to fear for their own safety or for that of another person — and in the case of a child, the direct or indirect exposure to such conduct — and includes

- (a) physical abuse, including forced confinement but excluding the use of reasonable force to protect themselves or another person;
- (b) sexual abuse;
- (c) threats to kill or cause bodily harm to any person;
- (d) harassment, including stalking;
- (e) the failure to provide the necessities of life;
- (f) psychological abuse;
- (g) **financial abuse**;
- (h) threats to kill or harm an animal or damage property; and
- (i) the killing or harming of an animal or the damaging of property; (*violence familiale*)

[An Act to amend the Divorce Act, the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act and the Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act and to make consequential amendments to another Act, SC 2019, c 16. The Canadian Legal Information Institute (CanLII). <https://www.canlii.org/en/ca/laws/astat/sc-2019-c-16/latest/sc-2019-c-16.html>]

Voici un autre contexte qui indique que c'est bien une forme de violence familiale :

After witnessing firsthand the damage caused by **financial abuse**, Dr. Green founded Second Chance Employment Services (**SCES**), a nonprofit organization that helps promote financial security for survivors of domestic violence.

The general public's lack of familiarity with this type of abuse severely harms its victims. While 30 percent of women experience domestic violence during their lifetime, approximately 94 percent of domestic violence survivors have also experienced **financial abuse**.

[Fisher, Riana. 'Why Don't They Just Leave?' Domestic Violence Goes Beyond Physical Abuse. Huffpost. Date de modification : 7 août 2016. https://www.huffpost.com/entry/why-dont-they-just-leave-_b_7957250?guccounter=1&guce_referrer=aHR0cHM6Ly93d3cuZ29vZ2xlLmNhLw&guce_referrer_sig=AQAAACHkKwWdbUzTUUnIpYvxImIAoEL6OwIS00GLG4Abp1GeWzezl_Vp1laeBlaol5pPPCu7-t6PBf2MalpV29U5SiBx1u_3Rv07Szt-iEZVTKSuKTH9qVGE9qc9Z86tfK8fcoDexkKpVl_hV-tgH2ylcr32bhjpi3CbMsusUXIIEKH]

Dans la loi de la Saskatchewan visant les personnes vulnérables, soit la *Public Guardian and Trustee Act*, le terme *financial abuse* est défini comme suit :

Under the [Public Guardian and Trustee Act](#), financial institutions may freeze the funds of a vulnerable adult's account for up to 5 business days if the institution has reasonable grounds to believe that another person is subjecting the adult to **financial abuse** (s 40.5(2)). **Financial abuse** “means the misappropriation of funds, resources or property by fraud, deception or coercion” (s 40.5(1)(a)). Vulnerable adult “means an individual, 16 years of age or more, who has an illness, impairment, disability or aging process limitation that places the individual at risk of **financial abuse**” (s 40.5(1)(c)). Financial institutions must

immediately advise the Public Guardian and Trustee of the suspension (s 40.5(3)). [Nous soulignons.]

[Canadian Centre for Elder Law (a division of BC Law Institute). Backgrounder Paper – Financial Abuse of Seniors: An Overview of Key Legal Issues and Concepts, 2013 CanLIIDocs 120.

[https://commentary.canlii.org/w/canlii/2013CanLIIDocs120?zoupio-debug#!fragment/zoupio-_Toc3Page18/\(hash:\(chunk:\(anchorText:zoupio-_Toc3Page18\),notesQuery:"",scrollChunk:!n,searchQuery:"spiritual abuse" family violence',searchSortBy:RELEVANCE,tab:search\)\)](https://commentary.canlii.org/w/canlii/2013CanLIIDocs120?zoupio-debug#!fragment/zoupio-_Toc3Page18/(hash:(chunk:(anchorText:zoupio-_Toc3Page18),notesQuery:)]

Selon l'Agence de la santé publique du Canada, le terme *financial abuse* est défini ainsi :

Financial abuse—control, or misuse of a family member's or intimate partner's money or property, when someone:

- takes another person's money or property without permission
- prevents a person from going to work or otherwise obtaining money or other resources
- withholds or limits money
- pressures a person to sign documents
- forces a person to sell things or change a will

[Public Health Agency of Canada. What is family violence? Date de modification : 4 août 2014. <https://www.canada.ca/en/public-health/services/health-promotion/stop-family-violence/family-violence.html>]

Voici une autre définition tirée d'un site du gouvernement de l'Ontario en lien avec la maltraitance des personnes âgées :

financial abuse - misusing of funds and assets without full knowledge or consent or not in that person's best interests.

[Ministry for Seniors and Accessibility. Information about elder abuse. Date de modification : 10 décembre 2019. <https://www.ontario.ca/page/information-about-elder-abuse#section-0Ce>]

Encore en contexte des aînés, on relève les définitions suivantes :

Financial abuse of Seniors

Canadian law contains very few definitions of **financial abuse** and none that apply specifically to senior abuse. Like broader definitions of senior abuse discussed above, **financial abuse** is generally defined to be an action or series of actions that occurs as part of an ongoing relationship. The definition of **financial abuse** used in the 2008 Federal/ Provincial/ Territorial Forum on Financial abuse of Seniors was, "the misuse of an older adult's money or belongings by a relative or person in a position of trust." The definition developed recently by NICE [National Initiative for the Care of the Elderly] is, "an action or lack of action with respect to material possessions, funds, assets, property, or legal documents, that is unauthorized, or coerced, or a misuse of legal authority."

Another broader and more plain language definition of **financial abuse** is “where someone tricks, threatens or persuades older adults out of their money, property or possessions,” again within the context of an ongoing relationship. One of the challenges for the financial sector is that many of the legitimate tools that are used for financial and personal planning, financial management, and monetary transactions are precisely those same tools that are commonly used to financially abuse seniors. **Financial abuse** can occur through: • Monetary gifts that are involuntary—e.g. gifts made under coercion, undue influence or threats • Misuse of a credit card or bank card by a friend or family member given access to the PIN number in order to assist the older person with specific activities • Inter-family loans that are not repaid and repeated borrowing • Misuse of a power under a general or enduring power of attorney • Misuse of funds in a joint account created ostensibly to allow another person to assist the senior with financial transactions (however, the person spends the money for their own uses) • Private care agreements, whereby a senior transfers title of property in exchange for anticipated care that is not provided • Withholding of the older person’s pension cheque by attorney or other decision-maker or family member with access to the older person’s mail • Forging the older person’s name or altering documents to get permission to access or dispose of assets, including forging cheques • Theft of cash, credit cards, bank cards, or valuables • Cashing in investments without permission • Forcing a senior to sign over their home or a vehicle • Predatory marriage • Pressuring an older person to sign documents that they do not have the capacity to understand. [Nous soulignons.]

[Canadian Centre for Elder Law (a division of BC Law Institute). Backgrounder Paper – Financial Abuse of Seniors: An Overview of Key Legal Issues and Concepts, 2013 CanLIIDocs 120.

[https://commentary.canlii.org/w/canlii/2013CanLIIDocs120?zoupio-debug#!fragment/zoupio-_Toc3Page10/\(hash:\(chunk:\(anchorText:zoupio-_Toc3Page10\),notesQuery:",scrollChunk:\n,searchQuery:"financial abuse",searchSortBy:RELEVANCE,tab:search\)\)](https://commentary.canlii.org/w/canlii/2013CanLIIDocs120?zoupio-debug#!fragment/zoupio-_Toc3Page10/(hash:(chunk:(anchorText:zoupio-_Toc3Page10),notesQuery:)

Ainsi, la *financial abuse* est commise par un membre de la famille, un partenaire intime ou une personne en position de confiance.

“**Financial abuse** is the misuse of an older adult's money or belongings by a relative or a person in a position of trust.” (Public Health Agency of Canada, Financial Abuse of Older Adults National Clearinghouse on Family Violence, Financial Abuse of Older Adults, 2005.)

[Law Reform Commission of Saskatchewan. Family Loans and Guarantees - Consultation Paper, 2006 CanLIIDocs 226.

[https://commentary.canlii.org/w/canlii/2006CanLIIDocs226?zoupio-debug#!fragment/zoupio-_Toc3Page16/\(hash:\(chunk:\(anchorText:zoupio-_Toc3Page16\),notesQuery:",scrollChunk:\n,searchQuery:"financial exploitation",searchSortBy:RELEVANCE,tab:search\)\)](https://commentary.canlii.org/w/canlii/2006CanLIIDocs226?zoupio-debug#!fragment/zoupio-_Toc3Page16/(hash:(chunk:(anchorText:zoupio-_Toc3Page16),notesQuery:)

D’après les définitions reproduites ci-dessus, on peut constater que la *financial abuse* dépouille une personne du pouvoir de disposer à sa guise de ses finances, de ses biens ou de sa propriété. En d’autres mots, de ses biens matériels ou immatériels. On parle alors d’un mésusage des fonds ou du contrôle de ces derniers par un membre de la famille ou une personne de confiance sans le consentement de la victime.

La fraude, la menace, la contrainte et l'intimidation sont quelques moyens pour parvenir à commettre une *financial abuse*.

Financial abuse is a common tactic used by abusers to gain power and control in a relationship. The forms of **financial abuse** may be subtle or overt but in general, include tactics to conceal information, limit the victim's access to assets, or reduce accessibility to the family finances. **Financial abuse** – along with emotional, physical, and sexual abuse – includes behaviors to intentionally manipulate, intimidate, and threaten the victim in order to entrap that person in the relationship. In some cases, **financial abuse** is present throughout the relationship and in other cases **financial abuse** becomes present when the survivor is attempting to leave or has left the relationship.

Financial abuse, while less commonly understood, is one of the most powerful methods of keeping a survivor trapped in an abusive relationship and deeply diminishes the victim's ability to stay safe after leaving an abusive partner. Research indicates that **financial abuse** occurs in 99% of domestic violence cases. Surveys of survivors reflect that concerns over their ability to provide financially for themselves and their children was one of the top reason for staying in or returning to an abusive partner. As with all forms of abuse, **financial abuse** occurs across all socio-economic, educational, and racial and ethnic groups.

Forms of Financial Abuse

As with other forms of abuse, **financial abuse** may begin subtly and progress over time. It may even look like love initially as abusers have the capacity to appear very charming and are masterful at manipulation. For example, the abuser may make statements such as, “I know you're under a lot of stress right now so why don't you just let me take care of the finances and I'll give you money each week to take care of what you need.” Under these circumstances, the victim may believe that she or he should or can trust the partner she or he is in love with and may willingly give over control of the money and how it is spent. This scenario commonly leads to the abuser giving the victim less and less in “allowance” and by the time the victim decides she or he wants to take back control of the finances, she or he discovers that the accounts have all been moved or she or he no longer has knowledge or access to the family funds.

In other cases, the **financial abuse** may be much more overt. Abusers commonly use violence or threats of violence and intimidation to keep the victim from working or having access to the family funds. Whether subtle or overt, there are common methods that abusers use to gain financial control over their partner.

[National Network To End Domestic Violence (NNEDV). About Financial Abuse. ©2017. <https://nnedv.org/content/about-financial-abuse/>]

Aux États-Unis, on relève la forme *economic abuse* comme synonyme de *financial abuse*.

The predominant perception of intimate partner violence (IPV) as constituting physical violence can still dominate, particularly in research and media reports, despite research documenting multiple forms of IPV including sexual violence occurring between intimate partners and various forms of psychological and emotional abuse. One frequently hidden or “invisible” form of abuse perpetrated within intimate partner relationships is **economic abuse**, also referred to as **financial abuse** in much of the literature. While the links

between gendered economic insecurity and **economic abuse** are emerging, there remains a lack of consistency about definitions within the United States and globally, as there is no agreed upon index with which to measure **economic abuse**.

[Postmus, Judy L. et al. Economic Abuse as an Invisible Form of Domestic Violence: A Multicountry Review. *Trauma, Violence, & Abuse*. Mars 2018, vol. 1, no 3.
https://www.researchgate.net/publication/324063627_Economic_Abuse_as_an_Invisible_Form_of_Domestic_Violence_A_Multicountry_Review]

On relève cette forme aussi au Canada, mais dans une moindre mesure.

Voici une définition tirée de la monographie *Canadian Family Law* en contexte de relation maritale :

Economic abuse arises from an improper exercise of control over personal or household finances by one spouse to the exclusion and deprivation of the other.

[Payne, Julien D. et Marilyn A. Payne. *Canadian Family Law*. 3^e édition, 2008, Toronto, Irwin Law, p. 95.]

Voici d'autres constats d'usage canadiens :

Types of abuse

...

Financial/economic: controlling you by not paying the bills; refusing to give you money for groceries, clothing, things you need; spending all the money on things he wants (alcohol, trips, cars, sports); forbidding you to work outside the home; taking your money or your pay cheque; not letting you take part in financial decisions.

[Yukon Government. Department of Justice. Information about Abuse.
<http://www.justice.gov.yk.ca/prog/cor/vs/infoabuse.html>]

Violence between family members is a common experience for many families in Nova Scotia and Canada. Family violence can include physical, sexual, emotional, psychological, and **economic abuse** as well as threats of violence and property destruction.

[Law Reform Commission of Nova Scotia. Discussion Paper - Violence, in a Domestic Context, 1993 CanLIIDocs 99.

[https://commentary.canlii.org/w/canlii/1993CanLIIDocs99?zoupio-debug#!fragment/zoupio-_TocPage22/\(hash:\(chunk:\(anchorText:zoupio-_TocPage22\),notesQuery:",scrollChunk:!n,searchQuery:"economic abuse",searchSortBy:RELEVANCE,tab:search\)\)](https://commentary.canlii.org/w/canlii/1993CanLIIDocs99?zoupio-debug#!fragment/zoupio-_TocPage22/(hash:(chunk:(anchorText:zoupio-_TocPage22),notesQuery:)]

Financial (or **economic**) **abuse** involves acting without consent in a way that financially benefits one person at the expense of another.

[Government of Canada. Department of Justice. Elder Abuse is Wrong: Financial Abuse. Date de modification : 27 janvier 2015. <https://www.justice.gc.ca/eng/tp-pr/cj-jp/fv-vf/eaw-mai/p7.html>]


Dans les décisions judiciaires sur le site de CanLII, on constate la prévalence de l'emploi du terme *financial abuse* sur celui d'*economic abuse*. Les occurrences de *financial abuse* sont soit en lien avec les *Immigration and Refugee Protection Regulations*, SOR/2002-227 du Canada ou bien avec des cas de *financial abuse* commise dans le pays d'origine des nouveaux arrivants. Les occurrences d'*economic abuse* ont été relevées principalement dans le cadre d'une loi en matière de violence familiale en Namibie (*Combatting of Domestic Violence Act*) qui date de 2003.

Voici des définitions des termes *financial* et *economic* :

financial *adjective* of or pertaining to revenue or money matters.

[Canadian Oxford Dictionary.

https://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780195418163.001.0001/m_en_c_a0024878?rskey=8RaESN&result=1]

fi·nan·cial  (fə-nān-shəl, fī-)

adj.

Of, relating to, or involving finance, finances, or financiers.

[The American Heritage® Dictionary of the English Language.

<https://www.ahdictionary.com/word/search.html?q=financial>]

financial

ADJECTIVE [usually ADJECTIVE noun]

Financial means relating to or involving money.

The company is in financial difficulties.

...the government's financial advisers.

[Collins Cobuild. <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/financial>]

economic *adjective* **1a** of, pertaining to, or concerned with economics. **b** relating to the wealth of a community or nation. **c** relating to the management of private or domestic finances.

[Canadian Oxford Dictionary.

https://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780195418163.001.0001/m_en_c_a0021539?rskey=R1u956&result=1]

ec·o·nom·ic

adj.

1.

a. Of or relating to the production, development, and management of material wealth, as of a country, household, or business enterprise.

b. Of or relating to an economy: a period of sustained economic growth.

2. Of or relating to the science of economics: new economic theories regarding the effects of deficit spending.

3. Of or relating to the practical necessities of life; material: wrote the book primarily for economic reasons.

[The American Heritage® Dictionary of the English Language.
<https://www.ahdictionary.com/word/search.html?q=economic>]

economic

adjective

The definition of economic is something related to the management of income, expenses, money or wealth.

[YourDictionary. <https://www.yourdictionary.com/economic>]

economic, adj.

1 having to do with economics. Economic problems have to do with production, distribution, and consumption of wealth in a society.

2 having to do with the management of the income, supplies, and expenses of a household, community, government, etc.

[Canadian Gage Dictionary. ©2000, p. 492.]

On peut constater que d’abord et avant tout l’adjectif *financier* vise les ressources monétaires, mais aussi ce qui est relatif aux finances. L’adjectif *économique* vise d’abord les activités économiques, mais aussi ce qui concerne la gestion des finances familiales. On peut aussi voir que les deux adjectifs visent les finances propres aux ménages. Sur cet aspect, nous les considérons comme synonymes.

economic exploitation
financial exploitation

En contexte de violence familiale, on relève le terme *financier exploitation* en alternance avec le terme *financier abuse* particulièrement lorsque l’*abuse* est commis à l’égard des aînés. C’est d’ailleurs, selon les études, la forme la plus répandue d’*abuse* envers ces derniers. L’âge avancé, la perte d’autonomie et de motricité ainsi que l’isolement rendent les personnes plus vulnérables et par le fait même plus dépendantes des membres de leur famille ainsi que de leur entourage.

Financial exploitation or financial elder abuse is the misuse, misappropriation, and/or exploitation of an older adult's funds and assets without that person's knowledge and/or full consent, or in the case of an older adult who is not mentally capable, not in that person's best interests; or the misuse of an Enduring Power of Attorney.

[Seniors First BC. Responding to Financial Exploitation. ©2020.
<http://seniorsfirstbc.ca/for-professionals/responding-financial-exploitation/>]

The notion of elder abuse and neglect comprises several categories of abuse. Some studies confine themselves to three categories: physical abuse, chronic verbal abuse, and neglect (Pillemer and Finkelhor, 1988); others add a fourth category, **financial abuse** or **exploitation** (Podnieks and Finkelhor, 1990). Still others add a fifth category, loss of rights, notably in long-term care facilities (Bourland, 1990 cited by Vida, 1994; Poirier, in press; Poirier and Thériault, 1993).

[Poirier, Donald et Norma Poirier. Older Adults' Personal Relationships, Final Report: Why is it so difficult to combat elder abuse and, in particular, financial exploitation of the elderly? 17 juillet 1999. http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/lcc-cdc/combat_elder_abuse-e/poirier.html]

There is no universally accepted definition of "elder abuse". However, most definitions recognize that it encompasses physical, sexual or psychological abuse, neglect, abandonment, and **financial exploitation**. It occurs most often in a relationship where there is reliance upon the abuser or an expectation of trust.

How prevalent is it?

According to studies cited by the World Health Organization in 2017, psychological and **financial abuse** topped the list in terms of prevalence, affecting close to 19% of seniors.[3] However, no one truly knows how many people are suffering from abuse and neglect. A Canadian study estimated that only 1 in 5 cases are reported. [4] The World Health Organization has suggested that non-reporting is much more dramatic: it suggests that only 1 in 24 cases are reported. [5]

...

Examples of **Financial Abuse** and **Exploitation**:

The idea of an adult child moving in to care for an elderly parent, or taking an elderly parent in, is in and of itself laudable, and it is more often than not a good thing for the parent. People want to put off admission to long-term care facilities as long as possible, and only a small portion of the population can afford the cost of assisted-living facilities. However, this type of arrangement can also lead down the road to financial manipulation and abuse as the adult child begins to assume control over the parent and his or her property. Similarly, elderly people in second marriages may be subject to manipulation as part of a scheme on the part of a child, a stepchild or a spouse, to secure a personal benefit.

The abuse can take many forms:

- The child (or stepchild or grandchild) moves back in promising to pay rent, which is paid sporadically, if at all

- The parent's funds are used to pay the adult child's debts or personal expenses
- The child starts "borrowing the funds" in undocumented loans, which are never repaid
- The child steals the parent's money and pension cheques and steals or "borrows" the parent's valuable possessions.
- The child convinces the parent that he, she or a family member deserves a particular gift
- The child convinces the parent that the parent requires help managing finances, and has his or her name added as a joint account holder
- The child or spouse begins using the victim's ATM card or joint account for undocumented expenditures
- The child or spouse begins to use the victim's credit cards
- The child or spouse becomes the parent's Attorney for property or personal care and begins to abuse that position, using funds for his or her own purposes, hiding funds, and refusing to let other family members know what he or she is doing
- The child or spouse convinces the parent to sell property, thereby putting more funds at the disposal of the child
- The child or spouse begins to manipulate the parent by isolating the parent from friends and other family members, restricting access in person or by phone, and convincing the parent that he or she is the only one who cares
- The child or spouse prevents other family members from accessing the parent or helping out, to support the fiction that he or she is the only one who cares
- The child or spouse convinces the parent that but for the child's efforts, the parent would be living in a long term care facility (the implication being, that the parent should be grateful and give the child what he or she wants...or else)

Alongside these activities other forms of abuse may be taking place and in particular, psychological abuse including humiliating, insulting and threatening behaviour, ignoring the elderly person, treating the person like a troublesome child, and withholding from the parent things they may need or want.

[Morrissey, Paul. Financial Exploitation and Elder Abuse. Siskinds, The Law Firm. 21 février 2018. <https://www.siskinds.com/financial-exploitation-elder-abuse/>]

La *financial exploitation* s'exerce aussi entre deux partenaires intimes.

... **financial exploitation** includes behaviours that are used to diminish a woman's income and assets.

...

The most common form of **financial exploitation** reported by both survivors and service providers was coerced debt. Survivors indicated that debt was accumulated in their names when partners used credit cards, took loans out in their names or put bills in their names and subsequently did not pay the bills. A number of survivors were unaware debts were being accrued in their name while other women were aware but were unable to pay these debts because of the lack of access to money.

[Woman Abuse Council of Toronto (WomanAct). "Hidden in the Everyday": Financial Abuse as a Forum of Intimate Partner Violence in the Toronto Area. http://www.womanact.ca/uploads/1/8/6/8/18687524/womanact_financial_abuse_report.pdf]

Tout comme la notion de *financial abuse*, la notion de *financial exploitation* couvre les sommes d'argent et les biens d'une personne et l'exploiteur emploie différentes approches pour atteindre son ou ses buts, que ce soit par le harcèlement, la fraude ou bien la contrainte.

The latest Canadian studies show that 40 to 60% of all cases of elder abuse take the form of **financial exploitation** (Shell, 1982, p. 80; Stevenson, 1985, p. 16). The study by Podnieks and Pillemer (1990) shows that **financial exploitation** accounts for 60% of all cases of elder abuse. The study by Dow-Pittaway and Westhues (1993) of adults over age 55 who had contacted health and social service agencies in London, Ontario, reports that financial exploitation was the most common form of elder abuse. In a study done by Spencer (1996) in British Columbia of a random sample of 200 people age 60 or older, 8% said they had been in situations that could be described as **financial exploitation** since age 60. The most common forms of **financial exploitation** involved coercion, harassment or fraud, while abuse of a power of attorney was the most common form of financial exploitation [sic]. Moreover, 20% of all **financial exploitation** involved real estate transactions (mortgages to be paid by a family member; transfer of assets). [Nous soulignons.]

[Poirier, Donald et Norma Poirier. Older Adults' Personal Relationships, Final Report: Why is it so difficult to combat elder abuse and, in particular, financial exploitation of the elderly? 17 juillet 1999. http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/lcc-cdc/combat_elder_abuse-e/poirier.html]

La *financial abuse* et la *financial exploitation* ne sont pas directement visées dans le *Code criminel*. Par contre, il y a des dispositions qui concernent les moyens pour y parvenir. Ainsi, les parties IX et X du *Code criminel* protègent le public contre les crimes et les infractions commises à l'endroit d'une personne ou d'une propriété ainsi que contre les opérations frauduleuses en matière de contrat.

The abuses committed against the elderly are not necessarily any different from those committed against other adults, especially women. In this regard, the *Criminal Code* provisions governing crimes against property rights and fraudulent transactions apply as much to the elderly as to other age groups.

...

Parts IX and X of the *Criminal Code* are relevant to the protection of the elderly from **financial exploitation**, as they cover offences against rights of property and fraudulent transactions leading to contract. These parts of the Code cover the offences related to property theft (ss. 322, 328), breach of trust and breach of power of attorney (ss. 330-332), extortion (s. 346), fraud and false pretences (including the transfer of real property) (ss. 361-363; 380), and intimidation (ss. 423-424).

...

The provisions of the *Criminal Code* cover all the various types of **financial exploitation** even though they are not aimed specifically at persons incapable of administering their property. In fact, parts IX and X of the *Criminal Code* adequately protect the elderly from **financial exploitation** as they cover offences against property and fraudulent contractual transactions. These parts of the Code cover offences related to property theft (ss. 322, 328),

credit card theft (s. 342), breach of trust and breach of power of attorney (ss. 330-332), extortion (s. 346), fraud (including the transfer of real property) (ss. 361-363; 380), and intimidation (ss. 423-424).

[Poirier, Donald et Norma Poirier. Older Adults' Personal Relationships, Final Report: Why is it so difficult to combat elder abuse and, in particular, financial exploitation of the elderly? 17 juillet 1999. http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/lcc-cdc/combat_elder_abuse-e/poirier.html]

Nous avons relevé le terme *economic exploitation* surtout en lien avec l'exploitation économique des enfants par le travail et la traite des personnes aux fins d'exploitation économique et sexuelle. On le trouve aussi, mais dans une moindre mesure, en contexte de violence familiale.

The term “*domestic violence*” refers to a range of abusive behaviors ranging from degrading remarks and cruel jokes, threatening looks, constant monitoring, **economic exploitation**, punches and kicks, sexual abuse, and homicide. All of these tactics are used by abusers to gain power and control over their victims. Unchecked, domestic violence almost always increases in frequency and severity.

[Centre County Women's Resource Center. About Domestic Violence. ©2013. <http://ccwrc.org/about-abuse/about-domestic-violence/>]

Dans l'usage, on a l'impression que les notions de *financial abuse* et de *financial exploitation* sont synonymes. Par ailleurs, on relève des contextes qui montrent que la *financial exploitation* est une forme d'*abuse*.

Common forms of abuse were identified, including physical abuse, emotional abuse, verbal abuse, psychological abuse, mental cruelty, sexual abuse, and spiritual abuse. Medical abuse – situations where caregivers refuse to take adults to medical appointments, or refuse medications – was observed as a unique form of abuse to this population. Participants also pointed to manipulation and exploitation (particularly **financial exploitation**) as forms of abuse, which may be perpetrated by family members, faith communities, scams, or even friends and neighbours taking advantage of a vulnerable person under the auspices of wanting to help.

[Pearson, Sheryl et Leslie D. MacRae. Civil Investigation and Abuse of Vulnerable Adults in Calgary: An Exploratory Study, 2010 CanLIIDocs 70. [Krisahttps://commentary.canlii.org/w/canlii/2010CanLIIDocs70?zoupio-debug#!fragment/zoupio-_Toc3Page90/\(hash:\(chunk:\(anchorText:zoupio-_Toc3Page90\),notesQuery:"",scrollChunk:!,searchQuery:"financial exploitation",searchSortBy:RELEVANCE,tab:search\)\)](https://commentary.canlii.org/w/canlii/2010CanLIIDocs70?zoupio-debug#!fragment/zoupio-_Toc3Page90/(hash:(chunk:(anchorText:zoupio-_Toc3Page90),notesQuery:)]

Financial abuse is one of the most common forms of abuse against seniors and frequently goes unreported. **Financial abuse** includes all forms of manipulation or exploitation of someone else's money. It includes using older adults' money or property dishonestly, or failing to use older adults' assets for their own welfare.

[Government of Canada. Financial Abuse of Seniors.
<https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/campaigns/elder-abuse/financial.pdf>]

Considérer la *financial abuse* comme un hyperonyme de *financial exploitation* est une piste intéressante.

Voici deux extraits qui délimitent les traits sémantiques de la notion de *financial exploitation* :

Spencer (1996, pp. 35-40) maintains that for there to be **financial exploitation**, three elements must be present: (1) the abuser must need money or be inclined towards financial exploitation; (2) an opportunity must present itself; and finally, (3) the abuser often feels somewhat entitled to the coveted property, either because he or she has performed services for the elderly person, or because he or she will eventually inherit the property.

...

As this is an evaluation of the adequacy of the law described in the previous section in protecting the elderly from **financial exploitation**, it is appropriate here to specify the criteria used to determine whether the various elements of the law are adequate for achieving the desired ends. Based on the elements mentioned in the description of **financial exploitation** and the situations covered by the various elements of the law, the following criteria may be established for identifying **financial exploitation** of the elderly: (a) persons incapable of administering their own property; (b) unlawful appropriation of property; (c) fraudulent transactions, undue influence; and (d) theft by someone having power of attorney. [Nous soulignons.]

[Poirier, Donald et Norma Poirier. Older Adults' Personal Relationships, Final Report: Why is it so difficult to combat elder abuse and, in particular, financial exploitation of the elderly? 17 juillet 1999. http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/lcc-cdc/combat_elder_abuse-e/poirier.html]

On peut constater dans ces derniers extraits que, dans le cas de la *financial exploitation*, le mésusage des biens matériels et immatériels est à l'avantage de la personne qui exploite.

Par contre, on trouve aussi des contextes dans lesquels les auteurs emploient *financial* ou *economic abuse* qui intègrent aussi la notion de profit et d'avantage que retire l'auteur de maltraitance au détriment d'une autre personne.

Financial (or economic) abuse involves acting without consent in a way that financially benefits one person at the expense of another. This may include:

- Stealing from you
- Keeping you from making your own financial decisions
- Withholding money for things you need (food, housing or medical treatment)
- Pressuring you to share your home or your car, or baby-sit your grandchildren when you don't want to

- Making frequent requests for money
- Failing to repay loans
- Taking your money or cashing your cheques without your permission
- Pressuring you to sign over your house or property or to sign legal documents that you don't understand
- Overcharging you for services.

Most forms of **financial abuse** are crimes, including theft, criminal breach of trust, forgery and fraud. It is also a crime to misuse a Power of Attorney.

Financial abuse can also include marriages where a person deliberately pressures an older person of limited capacity into marriage solely for financial profit.

[Government of Canada. Department of Justice. Elder Abuse is Wrong: Financial Abuse. Date de modification : 27 janvier 2015. <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cj-jp/fv-vf/eaw-mai/p7.html>]

... many forms of **financial abuse** within the family, such as theft and fraud, would constitute criminal behaviour. **Economic or financial abuse** includes acting without consent in a way that financially benefits one person at the expense of another.

[Report of the Federal-Provincial-Territorial (FPT) Ad Hoc Working Group on Family Violence. Making the Links in Family Violence Cases: Collaboration among the Family, Child Protection and Criminal Justice Systems, Volume I. Novembre 2013. https://www.unb.ca/conferences/mmfc2014/_resources/presentations/making-the-link-in-family-violence-cases-volume-1-en.pdf]

Afin de nous éclairer davantage, voici quelques définitions d'*abuse* qui ont été insérées dans le dossier CTTJ VF 301 et d'*exploitation* tirées d'un dictionnaire juridique et de dictionnaires de langue.

abuse, n. 1. A departure from legal or reasonable use; misuse. 2. Cruel or violent treatment of someone; specif., physical or mental maltreatment, often resulting in mental, emotional, sexual, or physical injury.—Also termed *cruel and abusive treatment*. Cf. NEGLECT, CRUELTY.

[GARNER, Bryan A., dir. Black's Law Dictionary. 10^e éd. St. Paul [Minnesota], Thomson West, 2014, p. 12.]

Abuse

Physical or nonphysical misuse or maltreatment or use or treatment so as to injure, hurt, or damage.

[Duhaim's Law Dictionary.

<http://www.duhaime.org/LegalDictionary/A.aspx>]

ABUSE. n. 1. Misuse; maltreatment. 2. The deliberate mistreatment of an adult that causes the adult (a) physical, mental or emotional harm, or (b) damage to or loss of assets, and includes intimidation, humiliation,

physical assault, sexual assault, overmedication, withholding needed medication, censoring mail, invasion or denial of privacy or denial of access to visitors. *Adult Guardianship Act*, R.S.B.C. 1996 (Supp.), c.6, s. 1.3.

...

[Dukelow, Daphne A. *The Dictionary of Canadian Law*. 4^e éd., Toronto, Carswell, 2011, p. 7.]

exploitation, *n.* (19c) The act of taking advantage of something; esp., the act of taking unjust advantage of another for one's own benefit.

[GARNER, Bryan A., dir. *Black's Law Dictionary*. 10^e éd. St. Paul [Minnesota], Thomson West, 2014, p. 660.]

exploitation

Pronunciation /,ɛk,splɔɪ'tāSH(ə)n/ /,ɛk,splɔɪ'teɪʃ(ə)n/
NOUN

...

2.1 The fact of making use of a situation to gain unfair advantage for oneself.
'this administration's exploitation of the fear of crime'

[Lexico. <https://www.lexico.com/en/definition/exploitation>]

exploitation - definition and synonyms

1

unfair treatment of someone, or the use of a situation in a way that is wrong, in order to get some benefit for yourself

Working people will now be vulnerable to exploitation by unscrupulous employers.

2

the process of making use of something so that you gain as much as possible from it

[Macmillan Dictionary.

<https://www.macmillandictionary.com/dictionary/american/exploitation>]

ex•ploi•ta•tion

— *n.*

1. use or utilization, esp. for profit: *the exploitation of newly discovered oil fields.*
2. selfish utilization: *He got ahead through the exploitation of his friends.*

[Random House Unabridged Dictionary.

<https://www.infoplease.com/dictionary/exploitation>]

Nous pouvons constater que les termes noyaux *abuse* et *exploitation* n'ont pas exactement les mêmes traits sémantiques. La mise à profit caractérise l'*exploitation* tandis que la notion d'*abuse* renvoie à des actes de nature physique,

sexuelle ou psychologique qui causent des préjudices d'ordre physique ou psychologique ou bien des dommages aux biens.

C'est à partir de ces distinctions de sens que nous allons dissocier les termes composés *financial abuse* et *financial exploitation*, et ce, malgré leur emploi souvent synonymique dans la littérature.

Nous pouvons distinguer les notions en faisant valoir que la *financial exploitation* s'exerce envers une victime qui détient des biens ou des fonds, alors que la *financial abuse* peut s'exercer envers une personne qui ne possède ni biens ni fonds comme une mère au foyer immigrante qui ne peut pas travailler et qui dépend entièrement de son partenaire.

economic violence

financial violence

On relève aussi les formes *financial violence* et *economic violence* dans le cadre de la violence familiale au Canada.

Financial violence happens when he does not allow his partner to have access to her own money, by either forbidding her to work or controlling her access to their bank account. This leaves her vulnerable and means she has to rely on him for money, which is abusive behaviour.

[White Ribbon. Domestic Violence Can Take These Forms. ©2020.
<https://www.whiteribbon.ca/forms-domestic-violence-can-take.html>]

Financial Violence: Controlling all the money that comes into the home, tracking the money you spend, and refusing to give you any financial support.

For example: > Telling you how or how not to spend your money > Taking control of your bank card or credit card > Not allowing you to have your money > Threatening to kick you out of the house > Keeping you from seeing shared bank accounts or records > Forbidding you to work or limiting how much you work or where you work > Using your social insurance number to obtain credit without your permission > Using your child's social insurance number to claim an income tax refund without your permission > Giving you presents and/or paying for things like dinner and expecting you to return the favour or give something back in return > Using their money and status to make you feel like you are not important > Trying to control you by making you financially dependent on them.

[Native Women's Association of Canada. You Are Not Alone: a Toolkit for Indigenous women, girls and gender diverse people escaping domestic violence.
<https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2018/09/2018-Yana-Handbook-English-Final.pdf>]

Financial or Economic Violence: controlling access to finances and bank accounts, withholding money, denying the right to work, forcing her to do precarious work against her wishes.

[Neighbours, Friends & Families Immigrant & Refugee Communities. Types of Violence. <https://www.immigrantandrefugeeff.ca/violence-against-women/forms-violence>]

Where violence occurs in intimate relationships, both criminal law and family law issues may be involved. Issues surrounding control, the protection and custody of children and **economic violence** are all related to and as important as any physical assault that the woman may have experienced.

[Law Reform Commission of Nova Scotia. Final Report - From Rhetoric to Reality - Ending Domestic Violence in Nova Scotia, 1995 CanLIIDocs 103. [https://commentary.canlii.org/w/canlii/1995CanLIIDocs103?zoupio-debug#!fragment/zoupio-_TocPage65/\(hash:\(chunk:\(anchorText:zoupio-_TocPage65\),notesQuery:",scrollChunk:!,searchQuery:"economic violence",searchSortBy:RELEVANCE,tab:search\)\)](https://commentary.canlii.org/w/canlii/1995CanLIIDocs103?zoupio-debug#!fragment/zoupio-_TocPage65/(hash:(chunk:(anchorText:zoupio-_TocPage65),notesQuery:)]

Bien que la plupart des contextes traitent de la *financial* et de l'*economic violence* entre des partenaires intimes, d'autres sites élargissent la notion aux autres membres de la famille, puisque la *financial* ou l'*economic violence* est une forme de *domestic violence*.

There are a number of different definitions of domestic violence. In Women's Aid's view, domestic violence is physical, psychological, sexual or **financial violence** that takes place within an intimate or family-type relationship and forms a pattern of coercive and controlling behaviour.

[The Lantern Project. Domestic Violence- Survivors Guide part 1. <http://www.lanternproject.org.uk/library/abuse-in-schools-care-homes-and-youth-groups/domestic-violence/domestic-violence-survivors-guide-part-1/>]

domestic violence

All acts of physical, sexual, psychological or **economic violence** that occur within the family or domestic unit, irrespective of biological or legal family ties, or between former or current spouses or partners, whether or not the perpetrator shares or has shared the same residence as the victim.

[European Institute for Gender Equality. Domestic violence. ©2020. <https://eige.europa.eu/thesaurus/terms/1089>]

Dans l'usage, les traits sémantiques de la *financial* ou de l'*economic violence* sont similaires aux traits des notions de *financial* ou d'*economic abuse*. Dans le dossier CTTJ VF 301, l'auteure a établi une nuance sémantique entre les termes *abuse* et *violence*. Voici un extrait explicatif tiré du dossier de normalisation :

Si nous comparons les notions de *violence* et *abuse*, nous constatons qu'ils partagent certains traits sémantiques, soit : l'intentionnalité de l'acte et le fait que le but de la personne qui commet l'acte est d'exercer un contrôle sur sa victime. De plus, l'on précise que les actes peuvent prendre plusieurs formes et donc causer des préjudices physiques ou psychologiques à autrui. Malgré ses similitudes, nous pouvons déceler des nuances entre ces deux notions. Tout d'abord, la notion d'*abuse* renvoie plus directement à la sphère privée, à des comportements qui se produisent dans le cadre d'une relation de confiance, par exemple au sein d'une famille ou d'une relation intime. Dans une telle relation, on s'attend à ce que les gens se traitent bien et agissent avec respect. De plus, la notion d'*abuse* est caractérisée par la répétition des actes visant à contrôler la victime. Autrement dit, il s'agit rarement d'un acte isolé et unique. Il y a souvent une récurrence des actes d'*abuse* et l'auteur emploie souvent de multiples formes d'*abuse* pour exercer un contrôle sur sa victime. Contrairement, lorsque nous parlons de *violence*, il s'agit souvent d'un acte isolé et unique. De plus, la notion de *violence* n'est pas réservée uniquement à la sphère privée. Elle peut servir à évoquer des actes commis dans des contextes sans aucun rapport avec la violence familiale. Autrement dit, si la *violence* peut se produire au sein d'une famille ou d'une relation intime, elle peut aussi se produire entre des personnes qui ne se connaissent pas, donc hors du domaine de la violence familiale.

[Comité de normalisation – PAJLO. Vocabulaire sur la violence familiale : Dossier d'analyse CTTJ VF 301 : Groupe : termes de base I. Centre de traduction et de terminologie juridiques.
<http://www.cttj.ca/Documents/CTTJ%20VF%20301E%20termes%20de%20base%20I.pdf>]

Comme suite à ces constats, nous distinguons aussi les termes composés avec *abuse* et *violence* dans les termes composés *financial/economic abuse* et *financial/economic violence*.

financial and material abuse
financial and material exploitation
financial and material violence
financial or material abuse
financial or material exploitation
financial or material violence
material and financial abuse
material and financial exploitation
material and financial violence
material or financial abuse
material or financial exploitation
material or financial violence

Du fait que l'adjectif *financial* vise particulièrement l'argent, certains auteurs emploient les tournures explicites *financial and material abuse*, *financial or material abuse*, *material and financial abuse* et *material or financial abuse* et, dans les contextes visant les personnes âgées, *financial and material exploitation*,

financial or material exploitation, material and financial exploitation et material or financial exploitation pour viser à la fois les biens matériels et immatériels.

Material/Financial Abuse: **Material and financial abuse** consists of the misuse, misappropriation, and/or exploitation of an older adult material (e.g. possessions, property) and/or monetary assets.

[Woolf, Linda W. Elder Abuse and Neglect. ©1998.
<http://faculty.webster.edu/woolfm/abuse.html>]

Material or financial abuse involves the theft or misuse of an elder's money or property. It may include such things as taking an elder's Social Security check or other funds or tricking an elder into deeding property over to another.

Elder abuse is a single or repeated act, or lack of appropriate action, occurring within any relationship where there is an expectation of trust, which causes harm or distress to an older person. This type of violence constitutes a violation of human rights and includes physical, sexual, psychological, and emotional abuse; **financial and material abuse**; abandonment; neglect; and serious loss of dignity and respect.

[World Health Organization. Elder abuse. 8 juin 2018. <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/elder-abuse>]

Financial or material abuse is the most common form of elder abuse in Canada. It can include:

- stealing money, belongings, credit cards, or pension cheques;
- forcing an older adult to make or change a Power of Attorney, Enduring Power of Attorney or Will;
- forging a signature on personal cheques or legal documents;
- holding back money that the older adult needs;
- convincing an older adult to invest in a fraudulent investment scheme;
- pressuring an older adult to provide services without pay;
- forcing, convincing or tricking an older adult to sell a home or possessions, or to pay for unnecessary services; or
- abusing Power of Attorney, Guardianship, or Trusteeship responsibilities.

[OakNet. Financial Abuse. ©2016. <https://www.oaknet.ca/abuse/types-of-abuse/financial-material-abuse/>]

This year for World Elder Abuse Awareness Day the UN has chosen as its theme “the importance of preventing financial exploitation in the context of elder abuse to the enjoyment of older person’s human rights.” They specifically note that “older people have the right to a life of dignity in old age, free of all forms of abuse, including **financial and material exploitation**, which could lead to poverty, hunger, homelessness, compromised health and well-being, and even premature mortality.”

[Nova Scotia Securities Commission. Protecting older persons from fraud on World Elder Abuse Awareness Day. 15 juin 2017. <https://nssc.novascotia.ca/before-you-invest/protecting-older-persons-fraud-world-elder-abuse-awareness-day>]

Financial Abuse

Financial abuse is the unethical or illegal misuse of the money, property, or other assets of an older adult. This can include placing inappropriate pressure on an older person in order to get access to her or his assets. Financial abuse is sometimes referred to as **financial or material exploitation**.

[Nova Scotia Canada. About Financial Exploitation. Date de modification : 30 janvier 2013. https://novascotia.ca/seniors/about_financial_exploitation.asp]

Elder abuse and in particular **material and financial exploitation** involving the misappropriation of the older person's money or property is common but rarely identified or managed in clinical practice.

[Escard, E. et al. Identification of elderly material and financial abuse. Novembre 2013. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/24308144>]

The broad definition of elder abuse includes physical abuse, emotional or psychological abuse, sexual abuse, **financial or material exploitation**, neglect, self-neglect, and abandonment.

...

Material or financial exploitation includes the misuse or exploitation of older adults' material or monetary assets.

[Psychology Research and Reference, Abuse. ©2020. <https://psychology.iresearchnet.com/counseling-psychology/counseling-process/abuse-counseling/>]

Nous avons relevé peu d'occurrences des formes suivantes sur Internet :

financial and material violence : 13 résultats
financial or material violence : 12 résultats
material and financial violence : 6 résultats
material or financial violence : 4 résultats

Une petite recherche dans Internet nous permet de constater que *material abuse* est rarement employé seul. Il est la plupart du temps employé en juxtaposition avec l'adjectif *financial*.

Du fait que les formes longues sont largement répandues dans l'usage, nous retenons les formes composées avec « *financial or material* », soit *financial or material abuse* comme synonyme de *financial/economic abuse*, *financial or material exploitation* comme synonyme de *financial/economic exploitation* ainsi que *financial or material violence* comme synonyme de *financial/economic*

violence, même si, dans ce dernier cas, il n'y a pas beaucoup d'occurrences pour cette forme longue. Le Comité a décidé de la retenir pour compléter la série.

Dans l'usage, les termes *financial/economic abuse* et *financial/economic exploitation* englobent les avoirs monétaires et les biens matériels d'une personne.

Selon les définitions citées plus haut, les termes *financial* et *economic* visent tout ce qui est relatif aux finances, les finances étant l'argent et les ressources ayant une valeur pécuniaire.

Finances

When you're talking about finances, you're talking about money and things that are worth money: assets, stocks, funds, resources, etc.
Finances is a fancy word for financial matters — in other words, things having to do with money.

[Vocabulary.com. Dictionary. <https://www.vocabulary.com/dictionary/finances>]

En résumé, les termes *financial/economic abuse* se distinguent des termes *financial/economic violence* parce que les termes de base *abuse* et *violence* ont fait l'objet d'une étude exhaustive dans le dossier CTTJ VF 301 dans laquelle l'auteure explique bien la différence entre ces deux termes de base.

Ensuite, nous distinguons les notions de *financial/economic abuse* de celles de *financial/economic exploitation* en démontrant que cette dernière vise le mésusage des fonds ou des biens d'une personne au profit d'une autre. Contrairement aux notions de *financial/economic abuse* qui ne parlent pas de mise à profit.

Il y aura donc trois entrées distinctes dans le tableau récapitulatif soit :

- 1) *financial abuse; economic abuse; financial or material abuse*
- 2) *financial exploitation; economic exploitation; financial or material exploitation*
- 3) *financial violence; economic violence; financial or material violence*

ANALYSE NOTIONNELLE

economic control
economic dependence
economic dependency
financial control

financial dependence
financial dependency

Lorsqu'il y a une *financial/economic abuse*, une *financial exploitation* ou bien une *financial/economic violence*, la personne maltraitante ou qui exploite exerce un *financial control* sur la victime qui est alors dans un état de *financial* ou d'*economic dependency* par rapport à l'auteur de ces actes. À l'inverse, l'état de *financial dependency* peut favoriser la violence, la maltraitance ou l'exploitation.

Financial dependency is a way to control a partner or prevent them from leaving the relationship.

[Ananias Foundation. Provider Benefits, Economic Abuse, and Other Questions about Money. 30 mai 2018. <https://www.ananiasfoundation.org/economic-abuse/>]

Canada is joining other countries in recognizing that domestic abuse includes **economic control**, but further steps must be taken to ensure the abused spouse is protected, says Toronto family lawyer Inna Tsinman.

[Rumleski, Kathy. Britain's domestic abuse law to recognize financial control. 30 août 2019. <http://www.tsinman.ca/blog/britain-s-domestic-abuse-law-to-recognize-financial-control>]

Domestic violence is not an isolated, individual event, but rather a pattern of repeated behaviors. Unlike stranger-to-stranger violence, in domestic violence the assaults are repeated against the same victim by the same perpetrator. These assaults occur in different forms: physical, sexual, psychological. The pattern may include **economic control** as well.

[Ganley, Anne L. Understanding Domestic Violence: Preparatory Reading for Participants. 2002. <https://andvsa.org/wp-content/uploads/2009/12/60-ganley-general-dv-article.pdf>]

Older adults face various types of abuse. Their vulnerability to the risk of abuse is often increased by ageist attitudes prevalent within society and their strong sense of familialism. Older adults may not want to acknowledge that their family would do anything to harm them or fear what will happen to their family member if they disclose the violence. Financial abuse is often an inherent situation that some older adults may not view as abuse. They may reason that their family member needed money or there was good motive for them taking it.

...

Older adults may be at increased risk of abuse given situational factors. These include: caregiver stress, familial stress, **financial dependency**, previous history of abuse, and cognitive and physical impairment. Understanding these factors and their likely contribution to abuse will help target awareness and intervention efforts.

[Norris, Deborah et Pamela Fancey. Family Violence - Applying Lessons Learned to Elder Abuse: Final Report. Human Resources and Social Development Canada,

31 juillet 2008.

https://www.msvu.ca/site/media/msvu/ElderAbuseLessonsLearnedfromFV_2008.pdf]

The differences in the criminal justice system responses to family-based violence in Canada and that of the women's native countries were highlighted in the above comments. Without knowledge of Canadian policing and legal procedures the women become more vulnerable to the hurdles of the loss of **financial dependency** following mandatory arrests of their perpetrators. The women become even more susceptible to escalated levels of violence when their husbands are released back to their homes, thus keeping them stuck in a vicious cycle of violence.

...

A significant commonality that emerged in the current scholarship was South Asian immigrant women's **financial** and **economic dependency** on their husbands as well as in-laws, which is further exacerbated by loss of social supports following immigration (Zafar, 2015; Alaggia, Regehr & Rishchynski, 2009; Chaze & Medhekar, 2017; Bandan, 2009).

...

While criminal justice is afforded to Indian and Pakistani women facing violence, the Canadian legal system fails to take into account the complexities of taking the women's husbands away, that is, their sole source of financial and economic support.

[Joshi, Dhvani. "Waha ehsa tha, idhar ehsa hai" (It was like that back home, but it is like this here): Family violence experiences of Indian and Pakistani immigrant women in the Greater Toronto Area. 2019.

<https://scholars.wlu.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=3286&context=etd>]

Research indicates that **economic dependency** in women and emotional dependency in men independently contribute to domestic-partner abuse risk and that high levels of emotional dependency on an abused partner may reduce the likelihood that the victimized person will terminate the relationship. An analysis of psychological factors and social forces that contribute to domestic violence suggests that multimodal intervention strategies are needed to combat this complex problem.

[Bornstein, Robert F. The Complex Relationship Between Dependency and Domestic Violence: Converging Psychological Factors and Social Forces. Septembre 2006.

<https://pdfs.semanticscholar.org/18bc/93e7d18bcd9d20af4b84537ec160dbc52fc.pdf>]

Abusers commonly use violence or threats of violence and intimidation to keep the victim from working or having access to the family funds. Whether subtle or overt, there are common methods that abusers use to gain **financial control** over their partner.

[National Network To End Domestic Violence (NNEDV). About Financial Abuse.

©2017. <https://nnedv.org/content/about-financial-abuse/>]

Le *control* s'exerce sur des activités de nature financière comme les dépenses, l'épargne et le travail.

Financial Control is when an abuser controls day-to-day household finances and denies access to money, bank accounts, bills and other important financial information.

[Aronson Fontes, Lisa. When Someone Else Controls the Money. 1^{er} juillet 2019. <https://www.domesticshelters.org/articles/financial/when-someone-else-controls-the-money>]

The majority of the women in the study experienced financial abuse which added to their isolation. The abuser most often held all the **financial control**, not allowing the woman access to bank accounts or credit cards, often allocating her an ‘allowance’ to run the household, which most said was never enough to cover the bills. Professional women explained that despite working outside the home in a good job, they were required to hand over all of their earnings to their husbands.

[Biesenthal, Lorri et al. The Ontario Rural Woman Abuse Study (ORWAS): Final Report. Ministère de la Justice. Juillet 2000. https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cj-jp/victim/rr00_15/rr00_15.pdf]

On relève également les tournures *financial dependence* et *economic dependence*.

While **financial dependence** entraps a woman who is abused, other forms of economic abuse provide the batterer with added power to control her actions. The **economic dependence** of the victim enables the batterer to hold his hostage indefinitely.

[Harrington Conner, Dana. Financial Freedom: Women, Money, and Domestic Abuse. William & Mary Journal of Race, Gender, and Social Justice. 2014, vol. 20, Issue 2, Article 4, p. 340. <https://scholarship.law.wm.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=https://www.google.ca/&httpsredir=1&article=1380&context=wmjowl>]

Most of the articles focused on the same aspects of economic abuse including economic exploitation, economic control, and employment sabotage. Yet it is reasonable to question whether there are other aspects of economic or financial abuse that are yet to be included in measures of these forms of abuse. Indeed, further research is needed that is guided by the marital dependence theory (Vyas & Watts, 2008) and the interdependence theory (Rusbult & Van Lange, 2003) which suggest that a survivor’s increased **financial dependence** on a partner increases her risk for experiencing abuse.

[Postmus, Judy L. et al. Economic Abuse as an Invisible Form of Domestic Violence: A Multicountry Review. Trauma, Violence, & Abuse. April 05, 2018, vol. 1, n° 3, pp. 17-18. https://www.researchgate.net/publication/324063627_Economic_Abuse_as_an_Invisible_Form_of_Domestic_Violence_A_Multicountry_Review]

Voici des définitions pour les substantifs *control*, *dependence* et *dependency* :

control *noun*

- **1.** the power of directing, command: *under the control of*.

...

- [Canadian Oxford Dictionary.
https://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780195418163.001.0001/m_en_c_a0015219?rskey=vxicEW&result=1]

control

...

2. UNCOUNTABLE NOUN

If you have **control** of something or someone, you are able to make them do what you want them to do.

[Collins Cobuild. <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/control>]

con·trol

n.

1. Authority or ability to manage or direct: lost control of the skidding car; the leaders in control of the country.
2. One that controls; a controlling agent, device, or organization.

[The American Heritage Dictionary of the English Language.
<https://www.ahdictionary.com/word/search.html?q=control>]

dependence

noun

- 1. the state of being dependent, esp. on financial or other support.

...

[Canadian Oxford Dictionary.
https://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780195418163.001.0001/m_en_ca0018480?rskey=gj5NJ8&result=1]

dependency

noun

...

- 2. anything subordinate or dependent.
- 3. the fact or condition of being dependent on another for financial or emotional support.

[Canadian Oxford Dictionary.
https://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780195418163.001.0001/m_en_c_a0018481?rskey=PNpNoU&result=1]

Nous retenons les termes *financial/economic control* et *financial/economic dependency/dependence* aux fins de cette étude.

ÉQUIVALENTS

economic abuse
financial abuse

On relève une panoplie de tournures françaises pour rendre *financial* et *economic abuse*.

Voici quelques-unes de ces solutions :

- « abus financier »
- « exploitation financière »
- « maltraitance financière »
- « maltraitance financière et matérielle »
- « maltraitance financière ou matérielle »
- « maltraitance économique »
- « maltraitance matérielle et financière »
- « maltraitance matérielle ou financière »
- « violence économique »
- « violence financière »

Une recherche dans CanLII semble montrer que c'est l'équivalent « abus financier » qui est le plus répandu.

Nous tenons à souligner que les raisons énoncées dans le dossier CTTJ VF 301 pour écarter le mot français « abus » pour rendre le mot anglais *abuse* sont aussi valables en ce qui concerne les termes composés avec *abuse* dans le dossier à l'étude, soit *financial* et *economic abuse*.

Le mot « abus » est employé correctement lorsqu'il s'agit de « l'exercice d'un droit ou l'avantage tiré d'une situation particulière [qui] s'opère au détriment d'autrui ou au mépris des droits légitimes des tiers, outrepassant de ce fait les

limites de ce que la loi considère admissible, acceptable, normal ou raisonnable¹ » et il constitue une impropriété pour rendre *abuse* dans le sens qui nous occupe.

Dans le dossier CTTJ VF 301, l'auteure a recommandé l'équivalent « maltraitance » pour rendre *abuse* et a mentionné dans un nota que « Lorsqu'il s'agit d'actes concrets les expressions « mauvais traitement » et « acte de maltraitance » peuvent s'employer ».

Notre recommandation pour rendre le terme *abuse* dans les termes composés (*economic abuse* et *financial abuse*) va dans le même sens que la recommandation du dossier CTTJ VF 301. Ainsi, nous ne retenons que les tournures composées avec les termes d'ancrage « maltraitance », « mauvais traitement » et « acte de maltraitance ».

Le Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées du ministère de la Santé et des Services sociaux utilise plutôt la notion de « **maltraitance financière** », définie comme étant l'« action d'utiliser les biens et les ressources financières d'une personne âgée à des fins opposées à ses besoins et à ses intérêts ».

[Dufour, Marie-Hélène. Définitions et manifestations du phénomène de l'exploitation financière des personnes âgées. *Revue générale de droit*. 2014, vol. 44, n° 2, pp. 235–304. <https://www-erudit-org.res.banq.qc.ca/fr/revues/rgd/2014-v44-n2-rgd01665/1028137ar.pdf>]

La **maltraitance financière** implique l'obtention ou l'utilisation illégale, non autorisée ou malhonnête des biens ou des documents légaux d'une personne âgée, le plus souvent, par une personne en position de confiance. (Ministère de la Famille, 20 17) Cela peut se manifester par une pression à modifier un testament, une transaction bancaire sans consentement ou une gestion des biens à l'encontre de l'intérêt de la personne âgée.

[Lamy, Annabelle. Les déterminants de la maltraitance financière commise envers les personnes âgées sous régime de protection privé. Université du Québec à Montréal. Mémoire de maîtrise. Décembre 2017. <https://archipel.uqam.ca/10925/1/M15377.pdf>]

La **maltraitance économique** est un phénomène malheureusement fort répandu en raison, entre autres, de la méconnaissance des proches qui entourent les aînés concernant les aspects légaux des procurations et des autres mesures de soutien à la gestion des biens des aînés en perte d'autonomie.

[Fugère, Véronique. Fascicule des données de la maltraitance envers les aînés en l'Outaouais et au Québec. Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO). <https://tcaro.org/data/documents/Fascicule-maltraitance-et-forum-annuel-TCARO.pdf>]

1 Picotte, Jacques. *Juridictionnaire : Recueil des difficultés et des ressources du français juridique*. Moncton, Centre de traduction et de terminologie juridiques, Faculté de droit, Université de Moncton, ©2018.

En contexte de violence familiale, nous avons relevé moins d'occurrences sur Internet pour les tournures composées avec « mauvais traitement(s) » et « acte(s) de maltraitance ».

Voici les constats :

« mauvais traitement financier » : 3 résultats
« mauvais traitements financiers » : 6 résultats
« mauvais traitement économique » : 0 résultat
« mauvais traitements économiques » : 1 résultat
« acte de maltraitance financière » : 4 résultats
« actes de maltraitance financière » : 1 résultat
« acte de maltraitance économique » : 9 résultats
« actes de maltraitance économique » : 0 résultat

Dans le tableau récapitulatif, nous allons faire un renvoi à la notion de « maltraitance ». Ainsi, l'utilisateur pourra, selon son contexte, employer les tournures composées avec « maltraitance » (le terme recommandé pour rendre *abuse*) ou bien « mauvais traitement(s) » ou « acte(s) de maltraitance » (lorsqu'il s'agit d'actes concrets).

Il reste maintenant à déterminer si les adjectifs *economic* et *financial* se rendent par l'adjectif « financier », « économique » ou les deux.

Voici des définitions pour les adjectifs « financier » et « économique » tirées de dictionnaires juridiques et généraux :

financier

Adj.

1 Qui a trait aux finances publiques. ...

2 Plus généralement, qui a trait aux capitaux, à leur gestion, aux activités et opérations qui s'y rapportent, spécialement aux mouvements et placements de fonds; en ce sens financier englobe boursier. ...

3 Plus vaguement, parfois syn. de pécuniaire.

[Cornu, Gérard (dir.) Vocabulaire juridique. 9^e édition, Paris, Quadriga : PUF, ©2011, p. 458.]

FINANCIER, IÈRE, adj. et subst.

I. — Adjectif

A. — Relatif aux grandes affaires d'argent, à ceux qui s'occupent de grandes affaires d'argent. *Scandale financier; page financière d'un journal; opérations financières.*

...

B. — Relatif aux ressources en argent

1. de l'État. *En présence des lois financières qui se préparaient, la plus grande partie des gens qui avaient de l'argent le plaçaient à l'étranger* (GONCOURT, *Journal*, 1895, p. 870). *Alexander Sachs (...), spécialiste des crises financières, un homme que les pays d'Europe appelaient en consultation quand il fallait effectuer une dévaluation à chaud* (GOLDSCHMIDT, *Avent. atom.*, 1962, p. 32) :

● 2. ... le pouvoir, loin d'être absolu, était tenu en échec par les parlements dont l'opposition aux réformes **financières** paralysait le gouvernement...
BAINVILLE, *Hist. Fr.*, t. 1, 1924, p. 291.

2. d'un particulier. *Embarras financiers. Elle [la jeune femme] avait réglé, avec une sûreté d'homme d'affaires, tous les détails financiers du ménage* (MAUPASS., *Bel-Ami*, 1885, p. 214). *Ce ton de comptable dont il tentait de mesurer le volume financier de l'un des trente ou quarante hommes les plus riches du monde* (MALÈGUE, *Augustin*, t. 2, 1933, p. 174) :

● 3. Malheureusement, mes affaires **financières** étaient alors assez embrouillées. Depuis que je m'étais livré à la muse, mon oncle le bonnetier m'avait fermé sa porte, et il parlait de me déshériter.
REYBAUD, *J. Paturot*, 1842, p. 8.

[Trésor de la Langue Française informatisé.

<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=2205976950;r=1;nat=;sol=0;>]

financier, ière [finãsje, jɛʀ] **nom et adjectif**

ÉTYM. *financhière* « celui qui finance, qui paye » v. 1420 ◇ de *finance*
[...]

II Adjectif (1752) Relatif à la finance, aux finances.

1 Relatif aux ressources pécuniaires, à l'argent. *Soucis financiers. Aide financière d'une entreprise à une association.* → **mécénat, parrainage, partenariat, sponsoring.**

2 Relatif aux finances publiques. *Politique financière, monétaire et fiscale. Législation financière. Équilibre financier. Crise financière.*

3 Relatif aux affaires d'argent. *Capital financier*, investi dans des affaires de banque.
→ **bancaire.** *Holding* financier. Les marchés financiers. Scandales financiers.*

[Le Petit Robert de la langue française. <https://petitrobert.lerobert.com/robert.asp>]

financier, financière n. et adj.

Adj. **1.** Relatif aux ressources pécuniaires d'un individu, d'une entreprise.

[...]

[Usito. <https://usito.usherbrooke.ca/définitions/financier>]

économique

Adj.

1 Qui a trait à l'économie (aux faits et activités économiques en général). Ex. circonstances économiques, situations économiques; s'opp. en ce sens (par son caractère factuel) à juridique...

2 Plus spéc. qui a trait à l'ensemble des activités commerciales et industrielles, à l'exclusion des activités financières et des phénomènes monétaires; s'opp. en ce sens à *monétaire, financier*.

3 Plus vaguement syn. de patrimonial, pécuniaire, financier pour caractériser, dans le Droit des biens ce qui a une valeur appréciable en argent. Ex. intérêt économique, préjudice économique.

[Cornu, Gérard (directeur). Vocabulaire juridique. 9^e édition, Paris, Quadrige : PUF, ©2011, p. 380.]

ÉCONOMIQUE¹, adj. et subst.

I. — Emploi adj.

A. — Qui concerne l'économie, l'administration, le gouvernement d'une maison, d'une famille :

- 1. Mais c'est aux jeunes filles surtout, qui doivent être chargées un jour du soin de la maison, qu'il convient de savoir faire à manger, conserver des provisions, et préparer des boissons utiles et agréables (...) Elles doivent joindre à ces connaissances **économiques** l'art de préparer le lin et le chanvre, de les filer, de les tisser et de les blanchir.
BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *Harmonies de la nature*, 1814, p. 130.

[Trésor de la Langue Française informatisé.

<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?36;s=2406517110;r=2;nat=;sol=0;>]

économique [ekɔnɔmik] **adjectif et nom masculin**

ÉTYM. XVI^e ; *yconomique* 1370 ◇ latin d'origine grecque *œconomicus* → économiste

1

1 VX Qui concerne l'administration d'une maison.

2 (1767) MOD. Qui concerne la production, la distribution, la consommation des richesses ou l'étude de ces phénomènes. *Science économique*. → **économie**. *Activité, vie économique d'un pays. Mécanismes, phénomènes économiques. Crise économique. Politique économique. Histoire, géographie économique*.
[...]

[Le Petit Robert de la langue française. <https://petitrobert.lerobert.com/robert.asp>]

L'adjectif « financier » concerne d'abord l'argent, mais il fait aussi référence aux finances. L'adjectif « économique » vise les activités économiques en général, mais aussi selon Cornu, « Plus vaguement syn. de patrimonial, pécuniaire, financier pour caractériser, dans le Droit des biens ce qui a une valeur appréciable en argent ». De tous les dictionnaires consultés, seul Cornu attribue une synonymie entre ces deux adjectifs dans le domaine du droit des biens. De plus, contrairement à l'anglais, les adjectifs « financier » et « économique » en français n'ont pas le même sens.

Nous considérons que l'adjectif « financier » pris dans le sens de ressources financières dont dispose une personne est l'adjectif à privilégier.

Ainsi, nous écartons les formes longues composées avec « financier et/ou matériel » et « matériel et/ou financier », puisque l'adjectif « financier » englobe les biens matériels et immatériels d'une personne.

Alors, nous recommandons l'équivalent français « maltraitance financière » pour rendre les termes *financial abuse* et *economic abuse*.

financial exploitation

Nous avons relevé les tournures françaises « exploitation financière », « exploitation économique » et « exploitation d'ordre économique » ainsi que les formes longues « exploitation financière ou matérielle », « exploitation financière et matérielle », « exploitation matérielle ou financière » et « exploitation matérielle et financière ».

Nous ne retenons pas comme équivalents potentiels les formes longues, puisque l'adjectif « financier », comme nous l'avons vu plus haut, fait référence à toutes les ressources financières que possède une personne.

Le phénomène de vieillissement de la population, combiné aux changements structurels de la famille et à la complexité accrue des patrimoines, accentue la problématique d'abus des personnes âgées et, plus particulièrement, d'**exploitation financière** de celles-ci. (Dufour, 2014)

[Lamy, Annabelle. Les déterminants de la maltraitance financière commise envers les personnes âgées sous régime de protection privé. Université du Québec à Montréal. Mémoire de maîtrise. Décembre 2017. <https://archipel.uqam.ca/10925/1/M15377.pdf>]

En plus de viser l'**exploitation d'ordre économique**, cette disposition de la Charte [des droits et libertés de la personne] a aussi pour but d'offrir une protection « contre toute forme d'exploitation », ce qui inclut aussi l'exploitation physique, psychologique, sociale ou morale : Le terme « exploitation » à l'article 48 [de la Charte des droits et libertés de la personne] doit s'entendre de toute forme d'exploitation et n'est pas limité dans le texte à une **exploitation économique**, c'est-à-dire un profit d'ordre financier.

[Dufour, Marie-Hélène. Définitions et manifestations du phénomène de l'exploitation financière des personnes âgées. *Revue générale de droit*. 2014, vol. 44, n° 2, pp. 235–304. <https://www-erudit-org.res.banq.qc.ca/fr/revues/rgd/2014-v44-n2-rgd01665/1028137ar.pdf>]

Ainsi, en ce qui a trait à la violence, les chercheurs semblent faire consensus face aux principaux types de mauvais traitements, à savoir : la violence physique, la violence psychologique et l'**exploitation financière**.

« La violence se caractérise par tout acte ou omission commis par une personne (ou un groupe) s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou physique ou à la liberté d'une autre personne (ou d'un autre groupe) ou compromet gravement le développement de la personnalité et / ou nuit à sa sécurité financière ».

[Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Venne, 2010 QCTDP 9 (CanLII)]

Les deux prochains contextes sont des textes traduits qui proviennent de sites gouvernementaux.

L'**exploitation financière** a lieu lorsqu'une personne utilise l'argent pour dominer une autre personne. Elle peut la forcer à lui remettre une partie ou la totalité de son salaire ou lui interdire l'accès à son propre argent.

[Gouvernement du Nouveau-Brunswick – Direction de l'égalité des femmes. La violence conjugale, la violence entre partenaires intimes ou la violence sexuelle.
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/WEB-EDF/Violence/PDF/fr/DIVPFactSheet-FR.pdf>]

L'**exploitation financière** (ou **économique**) consiste à agir sans le consentement d'une personne de manière à en tirer des avantages financiers à ses dépens. Voici des exemples :

- Vous voler de l'argent;
- Vous empêcher de prendre vos propres décisions financières;
- Vous empêcher d'utiliser votre argent pour acheter ce dont vous avez besoin (aliments, logement ou traitements médicaux);
- Faire des pressions sur vous pour que vous partagiez votre maison ou votre voiture ou que vous gardiez vos petits-enfants lorsque vous ne le voulez pas;
- Vous demander souvent de l'argent;
- Ne pas vous rembourser des emprunts;
- Prendre votre argent ou encaisser vos chèques sans votre permission;
- Faire des pressions sur vous pour que vous cédiez par écrit votre maison ou vos biens ou que vous signiez des documents juridiques que vous ne comprenez pas;
- Vous faire payer des services trop cher.

La plupart des formes d'**exploitation financière** sont des crimes, y compris le vol, l'abus de confiance criminel, la falsification et la fraude. Faire un mauvais usage d'une procuration est aussi un acte criminel.

L'**exploitation financière** peut également comprendre les situations où quelqu'un fait des pressions sur une personne âgée ayant une capacité limitée pour qu'elle se marie uniquement afin d'en tirer des avantages financiers.

[Gouvernement du Canada. Ministère de la Justice. La maltraitance des aînés est inacceptable : Exploitation financière. Date de modification : 27 janvier 2015.
<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/mai-eaw/p7.html>]

Nous recommandons encore une fois de privilégier l'adjectif « financier » pour rendre les adjectifs anglais *financial* et *economic*.

Le terme anglais *exploitation* se rend de manière transparente en français par « exploitation ». Voici des contextes définitoires et explicatifs fort intéressants à propos de la notion d'exploitation en contexte de *financial exploitation* :

L'exploitation 1. Le sens courant premier du terme « exploitation » réfère à l'action d'exploiter, de faire valoir une chose en vue d'une production, ainsi qu'à l'activité consistant à accomplir les actes nécessaires, selon sa nature et sa destination, à sa mise en valeur. On réfère donc à l'exploitation d'une entreprise, d'un fonds immobilier, d'un immeuble, etc. Le sens courant du terme « exploitation » qui est pertinent dans le cadre du présent texte est directement lié aux notions d'abus et de profit. Ainsi, *Le Petit Robert* définit l'exploitation comme étant l'action d'abuser de quelqu'un à son profit, donnant comme premier exemple « l'exploitation de la crédulité » d'une personne. L'usage mauvais, excessif ou injuste d'une chose constitue un abus. Le verbe « exploiter » quant à lui consiste à se servir de quelqu'un ou de quelque chose en n'ayant en vue que le profit, sans considération des moyens ou encore, à « tirer un profit illicite ou peu honorable de quelque chose ». Le *Dictionnaire de droit québécois et canadien* définit similairement l'exploitation comme étant le « fait de tirer abusivement profit de l'état de faiblesse ou de dépendance d'une personne ». En droit français, le concept d'exploitation ne semble pas être directement présent, mais l'abus réfère à l'exploitation outrancière d'une situation de fait ou à une « mise à profit d'une position de force souvent au détriment d'intérêts plus vulnérables ».

[...]

Le Tribunal des droits de la personne a cependant élaboré une définition différente, laquelle a aussi été reprise par les tribunaux de droit commun. La première définition du terme « exploitation » proposée par le Tribunal des droits de la personne indiquait : « le terme “exploitation” doit comprendre trois éléments, soit : 1) une mise à profit; 2) d'une position de force; 3) au détriment d'intérêts plus vulnérables ». Ces trois critères ont été repris par la suite, tant par le Tribunal des droits de la personne que par les tribunaux de droit commun et les tribunaux administratifs. La définition du Tribunal diffère de celle de la Commission, notamment par l'accent mis sur l'exigence d'une mise à profit. Selon les critères retenus, l'exploiteur ne doit pas seulement priver une personne âgée de ses droits, mais doit aussi en tirer un profit ou un avantage, en bénéficiant d'une quelconque façon. À titre comparatif, bien que le terme « exploitation » utilisé dans les lois étatiques américaines ayant pour objet d'assurer la protection de personnes vulnérables vise principalement des situations impliquant un préjudice d'ordre financier ou matériel, ce terme désigne aussi plus généralement une « unjust or improper use of another person or another person's resources for one's own profit or advantage ». Ainsi, la notion de profit ou d'avantage que retire l'exploiteur est aussi présente dans ces définitions.

[...]

L'importance accordée à cette mise à profit apparaît clairement de ce passage d'une décision souvent citée du Tribunal des droits de la personne : En fait, l'exploitation s'entend de toute situation de vulnérabilité et de dépendance d'une personne face à une autre qui, volontairement ou involontairement, en profite de manière abusive, et de la volonté de quelqu'un d'en profiter. L'exploitation s'entend, dans son sens vernaculaire, d'un profit abusif. [Nous soulignons.]

[Dufour, Marie-Hélène. Définitions et manifestations du phénomène de l'exploitation financière des personnes âgées. *Revue générale de droit*. 2014, vol. 44, n° 2, pp. 235–304. <https://www-erudit-org.res.banq.qc.ca/fr/revues/rgd/2014-v44-n2-rgd01665/1028137ar.pdf>]

Nous recommandons l'équivalent « exploitation financière » pour rendre le terme *financial exploitation*.

economic violence
financial violence

On relève les tournures « violence financière », « violence économique » et les formes longues que nous ne retenons pas, soit « violence financière et/ou matérielle » et « violence matérielle et/ou financière ».

En 2004, les femmes avec incapacité étaient plus nombreuses à déclarer avoir été victimes de **violence financière** (8 % c. 3,6 %) de la part de leur conjoint que celles sans incapacité.

[Institut national de santé publique Québec. Trousse Média sur la violence conjugale. @2001-2020. <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contextes-de-vulnerabilite/femmes-handicapees>]

Les formes de violence vécues par les femmes âgées

La violence psychologique, la violence physique, la **violence financière** ainsi que la violence sexuelle sont les formes de violence rapportées par les intervenantes. La **violence financière** constitue la forme la plus fréquente, car plusieurs des femmes âgées n'ont jamais été sur le marché du travail. Ayant moins d'autonomie financière, ces femmes sont souvent défavorisées lors du partage des biens dans les cas de séparation. En conséquence, pour certaines femmes ce manque d'autonomie financière devient un obstacle à la séparation d'avec le conjoint.

[Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. Fondements et pratiques d'intervention auprès des femmes âgées en maison d'hébergement. Fiche synthèse - no 11. Avril 2008.

http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2680244?docref=5iEJ-r3alz4CsQFMZNI7_Q&docsearchtext=%22violence%20financi%C3%A8re%22]

Puis, [la requérante] indique avoir subi de la **violence financière**. Elle cite en exemple le moment où, de façon hebdomadaire, elle devait faire l'épicerie. Elle devait rapporter sans dérogation, tous les items inscrits sur la liste d'épicerie et remettre au mis en cause, au moindre sou, l'argent restant. Elle indique qu'elle devait également lui remettre tout l'argent gagné par le biais du travail.

[S.G. c Québec (Travail, Emploi et Solidarité sociale), 2015 CanLII 73842 (QC TAQ)]

Violence économique

Bien que répandue cette forme de violence reste méconnue. Les comportements de contrôle prennent la forme d'interdiction à la conjointe de travailler, de privation de ses ressources financières, de surveillance des moindres dépenses. Ces comportements visent à empêcher la femme d'avoir du contrôle sur sa vie économique ou à créer une dépendance envers la personne qui exerce du contrôle.

[Maison Simone –Monet-Chartrand. La violence conjugale qu'est-ce que c'est?
<https://maisonsmc.org/quest-ce-que-cest/>]

La **violence économique** se produit lorsque le partenaire défend à la femme de travailler, ou au contraire l'oblige à travailler au-delà de ses forces pour bénéficier d'un meilleur revenu familial, lorsqu'il exerce un contrôle sur son choix de travail, ou encore lorsqu'il pose des entraves sur le plan des études. La femme peut être tenue dans l'ignorance du revenu familial; le partenaire qui gère le budget de la famille a ainsi le pouvoir d'accorder ou non des sommes selon son bon vouloir. Il peut limiter à l'extrême les dépenses pour l'alimentation et les vêtements, ou encore contrôler les loisirs. Il peut refuser à la femme tout accès à des ressources financières ou bien l'exploiter sur le plan financier, tous les biens étant à son nom et les factures au nom de la femme.

[Havre l'Éclaircie. La violence économique. <http://www.havre-eclaircie.ca/femmes/page/violence-economique>]

Violence économique

La **violence économique** entre conjoints se manifeste par tout acte qui tient à limiter ou empêcher l'autre d'obtenir son indépendance financière. C'est une forme de violence qui est souvent plus subtile, mais tout aussi grave puisqu'elle met la victime dans une position d'extrême vulnérabilité et peut mener à d'autres types de violence.

La **violence économique** est probablement plus facile à illustrer qu'à expliquer. Empêcher l'autre d'obtenir un compte bancaire, d'obtenir un emploi, de dépenser l'argent du couple ou lui refuser l'accès aux finances du couple sont des exemples de **violence économique** qui peuvent constituer de la violence conjugale. Si votre conjoint vous menace de mettre un terme à tout soutien économique si vous décidez de mettre un terme à la relation, s'il contracte des dettes importantes en votre nom ou avec l'argent des comptes conjoints ou s'il vous force à lui transférer votre argent ou votre salaire ou encore s'il vole vos biens, vous pourriez subir de la **violence économique**.

[inform'elle. Dossier : La violence conjugale. Mars 2018.
https://www.informelle.osbl.ca/files/Dossiers/Dossier_violence-conjugale.pdf]

Violence économique

- Répandue, mais méconnue
- Entrave à l'autonomie financière, même lorsque la victime occupe un emploi
 - Privation ou contrôle des ressources financières et matérielles (contrôler le budget et les dépenses pour les besoins essentiels, exiger de rendre des comptes, saisir les revenus, les cartes d'identité ou les passeports, etc.)
 - Contrôle et surveillance des activités économiques

- Création d'une dépendance financière (ex. interdire de travailler)
- Dépense excessive qui met en péril le budget familial

[Institut national de santé publique Québec. Trousse Média sur la violence conjugale. ©2001-2020. <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/de-quoi-parle-t-on>]

Dans ce cas aussi, nous préférons l'adjectif « financier » à « économique » pour rendre les adjectifs *economic* et *financial*.

Dans le dossier CTTJ VF 301, l'équivalent recommandé pour le terme *violence* est « violence ». Les termes composés avec « violence » dans ce dossier (*family violence*, *domestic violence* ainsi que *familial violence*) ont été rendus en français par « violence familiale ».

Nous appliquons donc la même recommandation pour les termes *financial violence* et *economic violence*. Nous recommandons l'équivalent français « violence financière » pour rendre les termes *financial violence* et *economic violence*.

economic control *financial control*

Nous avons relevé la tournure « contrôle financier », « contrôle des finances », « contrôle des finances familiales » et « contrôle économique » pour rendre le terme *financial/economic control*.

L'exploitation financière se produit lorsqu'une personne considère l'argent ou les possessions d'une autre personne comme ses propres avoirs. C'est un **contrôle financier** exercé sur une personne. C'est de ne pas permettre à la personne de s'occuper de ses propres finances ou de prendre des décisions à sa place concernant ses finances.

[Le Phénix. Les types de violence. ©2016. <https://lephenix.ca/archives-handicaps-ca/violence-et-maltraitance/les-types-de-violence/>]

Plus de la moitié des participantes à l'étude [...] rapportent avoir été victimes d'exploitation financière qu'elles décrivent comme étant un **contrôle financier** qui se manifeste, entre autres, par le fait qu'elles devaient toujours demander de l'argent pour couvrir les dépenses de la maison, par le refus du conjoint de contribuer aux dépenses de la maison (logement, nourritures, articles pour la maison) [...]

[Montminy, L. Formes, manifestations et conséquences de la violence conjugale vécue par des aînées. Journal International De Victimologie. 2011, Tome 9, n° 1, p. 286.
file:///C:/Users/FalardS2/AppData/Local/Packages/Microsoft.MicrosoftEdge_8wekyb3d8bbwe/TempState/Downloads/2011_Montminy%20(1).pdf]

La preuve démontre effectivement que le père a recours à de la violence verbale et psychologique pour imposer sa volonté et exercer un pouvoir à l'égard de la mère. Les gestes concrets en cause sont le harcèlement du couple qui héberge la mère, le dénigrement de la Madame durant la grossesse, les menaces de la frapper ou de diffuser des photos d'elle sur Internet et l'utilisation de couteaux pour susciter une crainte. Le **contrôle financier** s'ajoute à ce contexte de violence verbale et psychologique.

[Protection de la jeunesse — 168890, 2016 QCCQ 17950 (CanLII)]

Les contextes suivants proviennent de sources traduites :

De même, de nombreuses formes d'exploitation financière au sein de la famille, comme le vol et la fraude, constituent un comportement criminel. Constitue également de l'exploitation matérielle ou financière le fait d'agir sans autorisation d'une façon qui avantage financièrement une personne au détriment d'une autre. D'autres formes de **contrôle économique**, notamment le fait de suivre de près la façon dont un membre de la famille dépense la moindre somme qui lui est allouée, ne seraient cependant pas considérées comme criminelles.

[Gouvernement du Canada. Ministère de la Justice. Établir les liens dans les cas de violence familiale : Collaboration entre les systèmes de droit de la famille, de protection de la jeunesse et de justice pénale. Date de modification : 29 mars 2019.
<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/elcvf-mlfvc/p3.html>]

Il y a violence familiale lorsqu'un membre de la famille utilise son pouvoir pour contrôler une autre personne qui fait ou faisait partie de sa famille. Il peut s'agir de maltraitance physique, mais également de maltraitance mentale et verbale, de dénigrements, de harcèlement ou du **contrôle des finances** ou des activités d'une personne.

[Droit de la famille Nouvelle-Écosse. La violence familiale. Date de modification : 4 juillet 2019. <https://www.nsfamilylaw.ca/fr/la-violence-familiale>]

La violence familiale de nature coercitive et dominante est définie comme étant la tendance à essayer, de façon répétée, de dominer ou de contrôler une autre personne par divers moyens. En plus de la violence physique, le partenaire dominant peut utiliser la violence affective, psychologique, sexuelle ou économique, entre autres, comme choisir les vêtements de l'autre partenaire, garder le **contrôle des finances**, ou l'empêcher de travailler ou de voir ses amis.

[Gouvernement du Canada. Ministère de la Justice. Modifications à la *Loi sur le divorce* expliquées : Intérêt de l'enfant. Date de modification : 29 août 2019.
<https://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/mdf-cfl/clde-dace/art8.html>]

La violence financière consiste pour le partenaire masculin à garder le **contrôle des finances familiales**, à prendre toutes les décisions de dépense ou d'épargne sans tenir

compte de l'autre personne, ce qui la rend complètement tributaire des ressources financières de l'homme pour faire face à ses besoins personnels. Cette forme de violence existe dans toutes les couches socio-économiques.

[Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes. Guide de l'animatrice : « Pour ne plus avoir peur ». 1993. <http://www3.nfb.ca/sg/100132.pdf>]

Nous ne retenons pas la tournure composée avec l'adjectif « économique » pour les raisons mentionnées plus haut.

Le syntagme « contrôle des finances » nous semble moins transparent du fait que l'on a l'impression qu'il fait référence aux grandes affaires d'argent. La forme plus explicite « contrôle des finances familiales » est très longue. Nous favorisons une tournure économique. C'est pourquoi, nous préférons l'équivalent « contrôle financier » pour rendre *financial control*.

Voici deux définitions du substantif « contrôle » :

CONTRÔLE, subst. masc.

I. — [Avec une idée de vérification]

A. — Vx. Registre tenu en double, l'un servant à vérifier l'autre appelé rôle. *Ces magistrats passent leurs jours à vérifier tous les bons, paperasses, rôles, contrôles (...) que les employés ont écrits* (BALZAC, *Employés*, 1837, p. 275).

—P. ext. État nominatif de personnes appartenant à un même corps. *Louis venait d'être réintégré sur le contrôle des officiers en disponibilité* (BALZAC, *Vendetta*, 1830, p. 188). *Je t'ai fait rayer des contrôles de la préfecture* (HUYSMANS, *Marthe*, 1876, p. 94).

B. — Usuel. Vérification portant sur des choses en vue d'examiner si elles remplissent les conditions demandées.

1. Dans le domaine de l'Admin. Vérification portant sur le caractère légal et régulier de quelque chose. *Contrôle des billets; contrôle douanier, fiscal; contrôle d'une comptabilité; échapper au contrôle de la police; ticket de contrôle.*

—P. méton.

a) Service d'une administration chargée d'une telle vérification :

- 1. ... il [le distillateur] ne pouvait se permettre d'en échanger seulement la dixième partie [de billets] sans déchaîner contre lui le **contrôle fiscal** et alerter en même temps l'opinion publique de Blémont. AYMÉ, *Uranus*, 1948, p. 183.

[...]

3. Vérification d'ordre économique et politique. *Contrôle budgétaire, financier; contrôle d'État; contrôle des prix, des changes.*

4. Surveillance exercée sur un individu. *Contrôle judiciaire, médical, routier.*

—Péj. Il [Hilaire] exerçait sur le patron un contrôle quotidien, rendu extraordinairement lucide, aigu par l'envie, le dédain (ARNOUX, *Crimes innoc.*, 1952, p. 148).

—Spéc., SP. Bureaux installés sur le parcours d'une course (automobile, cycliste, pédestre) pour le pointage des coureurs. [Les] courses sur routes (...) exigent (...) l'organisation des contrôles sur tout le trajet de l'itinéraire (BAUDRY DE SAUNIER, *Cyclisme*, 1892, p. 428).

II. — [Avec une idée de domination, de commandement, exercée sur des pers. ou des choses]

A. — Empire de la volonté sur sa propre personne. *Contrôle de soi, de sa respiration; perdre le contrôle de ses actes.*

—*Absol.* Le sens moral est perverti, les notions d'obligation, de retenue ont disparu : l'individu se tient sans contrôle, mange gloutonnement, etc. (CODET, *Psychiatrie*, 1926, p. 88).

—*P. anal.*

◆*Faculté* de diriger un véhicule, d'en rester maître. *Perdre le contrôle de sa voiture sur le verglas. Elle rêvait que, descendant une pente à bicyclette, elle perdait le contrôle de sa machine* (MONTHERL., *Pitié femmes*, 1936, p. 1109).

◆*Spéc. Contrôle des naissances.* Ensemble des moyens qui permettent à un couple de ne pas avoir des enfants au hasard, mais au moment où il les désire (*Méd. Biol.* t. 1, 1970).
Synon. *régulation des naissances.*

B. — État de domination morale, matérielle ou politique dans lequel se trouve soumis un pays, une région. *D'étape en étape, en l'espace de deux mois toute la vie rurale était sous le contrôle de l'autorité allemande* (M. VAN DER MEERSCH, *Invas.* 14, 1935, p. 15).

—*P. ext.* Fait de diriger une entreprise, une compagnie. *Vous [R. Pleven et M. Dejean] devez, naturellement, conserver le commandement et le contrôle de l'aérodrome* (DE GAULLE, *Mém. guerre*, 1956, p. 364). [Nous soulignons.]

[Trésor de la langue française informatisé.

<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?12;s=2389816140;r=1;nat=;sol=1;>]

contrôle n.m.

1. Vérification portant sur le caractère légal et régulier d'actes, de droits, de documents. → inspection. *Contrôle fiscal. Contrôle de billets. Contrôle d'identité.*
SPÉCIALT. Vérification d'ordre économique et politique. *Contrôle budgétaire, financier. Contrôle juridique et administratif des comptes. Contrôle des revenus, des dépenses.*

[...]

4. Surveillance exercée sur qqn, sur qqch.; examen minutieux. *Contrôle parental, clérical. Contrôle médical, judiciaire. Contrôle aérien. Tour de contrôle. Contrôle antidopage. Contrôle des armes à feu. Contrôle rigoureux des antécédents de qqn.*

6. (DE L'ANGLAIS *control*) Fait de dominer, de diriger, de maîtriser. → maîtrise. *Perdre le contrôle de son véhicule. Prendre le contrôle de qqch. - Prise de contrôle (d'une entreprise, d'une société) :* opération financière par laquelle une entité s'assure le contrôle d'une autre entité en acquérant tout ou partie de son capital social. [Nous soulignons.]

[...]

[Usito. <https://usito.usherbrooke.ca/d%C3%A9finitions/contr%C3%B4le>]

Selon les définitions reproduites ci-dessus, le « contrôle » s'effectue par une vérification d'ordre économique ou politique, auquel cas, il ne correspond pas à la notion à l'étude. Mais, il peut aussi s'effectuer par une surveillance exercée sur quelque chose ou sur quelqu'un. En ce sens, il pourrait être un équivalent potentiel pour rendre *control*.

Le mot anglais *control* et le mot français « contrôle » sont proches par la forme, mais ils se distinguent selon Pierre Daviault dans le sens suivant :

L'anglais *control* se dit quand naît à l'esprit l'idée d'une autorité exercée d'une façon quelconque, tandis que le terme français « contrôle » désigne « la vérification administrative et, au figuré, l'action de soumettre à un examen minutieux les actes de quelqu'un » (Hatzfeld et Darmesteter). Nous pouvons donc poser cette règle, un peu sommaire sans doute, mais qui suffit à résoudre presque tous les cas : l'anglais éveille l'idée de direction, d'autorité; le français celle de vérification, d'examen, de critique. Le *control* (anglais) s'exerce avant l'acte; le « contrôle » (français) après l'acte.

[Daviault, Pierre. Langage et traduction. Ottawa, Secrétariat d'État, Bureau fédéral de la traduction. 1972, p. 125.]

Cette distinction qui date de 1972 a été reprise dans la monographie de Jean Delisle intitulée *La traduction raisonnée* publiée en 1993. Par ailleurs, dans le *Trésor de la langue française informatisé*, on indique que « contrôle » comporte une idée de domination exercée sur des personnes ou des choses. En ce sens, le substantif « contrôle » pourrait convenir pour rendre le sens anglais de *control*.

Nous avons quand même voulu explorer une tournure composée avec « domination », soit « domination financière » en contexte de violence familiale.

La quatrième forme de violence constitue la violence économique. Elle se caractérise par une **domination financière** exercée par le conjoint dans l'intention de placer la victime dans une situation de dépendance. Elle comprend le contrôle et la surveillance des activités économiques comme le contrôle des dépenses ou la privation d'argent, la limitation à la victime d'accès à une activité professionnelle ou l'obligation de remettre l'intégralité de son salaire... Il s'agit d'un chantage empêchant encore la victime de quitter le partenaire, car, sans ressource, les possibilités de survivre restent difficiles. [Nous soulignons.]

[Paul, Olivia. Développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale : une approche de la sécurité émotionnelle : étude des conduites intériorisées et extériorisées et des symptômes de stress post-traumatique de 46 enfants âgés de 5 ans et demi à 12 ans, et analyse de leurs représentations de la violence et des relations familiales. Psychologie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2015. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01334571/document>]

Violence économique :

- **Domination financière** exercée par le conjoint ayant des comportements violents dans le but de placer la femme en situation de dépendance.

Contrôler et surveiller les activités économiques de la femme par différents moyens :

- contrôler ses dépenses, la priver d'argent;
- empêcher la femme de suivre une formation professionnelle ou de travailler afin qu'elle ne puisse pas gagner de l'argent par elle-même;
- forcer la femme à travailler et à remettre l'entièreté de son salaire à son conjoint pour qu'il puisse satisfaire ses propres besoins;
- annuler ses assurances sans son autorisation;
- garder les finances familiales secrètes;
- faire des achats superficiels alors que la mère ou les enfants ont besoin de biens fondamentaux.

[Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRIVIFF). Les enfants exposés à la violence conjugale.

©2014. <https://www.enfants-exposes.criviff.qc.ca/formes-et-manifestations>]

Voici deux définitions du substantif « domination » :

domination n.f.

1. Fait de dominer, d'exercer une autorité souveraine (ANTON. : asservissement, soumission, subordination, sujétion) → empire, despotisme, dictature, hégémonie, joug, maîtrise, omnipotence, oppression, pouvoir, suprématie, tyrannie. *Domination d'une monarchie sur une nation.*
2. Fait d'exercer une très grande influence. → ascendant, contrôle, emprise, influence. *Domination culturelle, économique, politique.*

[Usito. <https://usito.usherbrooke.ca/d%C3%A9finitions/domination>]

DOMINATION, subst. fém.

A. — *Au sing.* Action ou fait de dominer, d'exercer une puissance souveraine ou une influence prépondérante.

1. *Domaine pol., idéologique ou relig. Domination atroce, brutale, insupportable, tyrannique. Synon. autorité, dictature, empire, suprématie. Une guerre de despotes pour dépouiller les peuples et les réduire sous notre domination (ERCKM.-CHATR., Hist. paysan, t. 2, 1870, p. 72). L'idée de pouvoir qui, à son tour, ne va pas sans celle d'ascendant, de maîtrise, de domination et, corrélativement, de dépendance et de subordination (DURKHEIM, Formes élém. vie relig., 1912, p. 522) :*

♦ 1. ... le haut clergé maronite, quoique simple et bon, ne pouvait voir d'un œil bienveillant l'établissement parmi eux d'un corps religieux qui aurait enlevé une partie des populations catholiques à leur **domination** spirituelle. Les Jésuites n'existent donc plus en Syrie.

LAMARTINE, *Voyage en Orient*, t. 2, 1835, p. 125.

♦ **Domination de** + subst. désignant l'agent. *Sous la domination de l'oligarchie le peuple était en butte à beaucoup de vexations (FUSTEL DE COUL., Cité antique, 1864, p. 428). Dans la nuit du 4 août, l'Assemblée réalisa en principe l'unité juridique de la nation, anéantit, avec le régime féodal, la domination de l'aristocratie dans les campagnes (LEFEBVRE, Révol. fr., 1963, p. 149).*

— *P. méton., rare.* Objet, territoire sur lequel s'exerce cette puissance, cette influence. *Le 6 mai 1802, Napoléon est élu consul pour dix ans, et bientôt consul à vie. Il se trouve à l'étroit dans la vaste domination que la paix avec l'Angleterre lui avait laissée* (CHATEAUBR., *Mém.*, t. 2, 1848, p. 375).

— *Spéc., ÉCON.* L'effet de domination consiste, (...) en une influence irréversible ou partiellement réversible exercée par une unité sur une autre. Une unité économique exerce cet effet en raison de sa dimension, de son pouvoir de négociation, de la nature de son activité ou de son appartenance à une zone d'activité dominante` (PERROUX, *Écon. XXe s.*, 1964, p. 85).

— *Au fig.* [L'agent désigne un inanimé concr. ou abstr.] *La langue française s'est fixée; plus analogue que l'espagnole, elle a étendu et affermi en Europe sa domination* (BONALD, *Législ. primit.*, t. 1, 1802, p. 345) :

- 2. Avant même de traverser l'Adige, on sent que ce pays est *dominé* par de l'eau. On passe vingt petits ponts sur des canaux, sur des ruisseaux, sur des rivières et on voit luire des marais sous de grands joncs. Après Rovigo, cette **domination** se fait plus pesante. Nous avons vu en plein champ un chaland qui arborait un mât et des voiles.
GIONO, *Voyage en Italie*, 1853, p. 185.

[Trésor de la langue française informatisé.

<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=2673888435;>]

Le substantif « domination » signifie le fait d'exercer une grande influence. Nous considérons qu'il ne couvre pas assez bien la notion de *control* dans le syntagme *financial control* comparativement au substantif « contrôle », qui cumule à la fois l'idée de domination et l'acte de surveillance sur quelque chose ou quelqu'un.

Une des membres du Comité de normalisation nous a demandé s'il était possible d'envisager d'autres équivalents comme « mainmise financière, « emprise financière » ou bien « sujétion financière ».

Voici des constats de ces différentes tournures :

Les caractéristiques des hommes violents

Extrait du guide Pour aider les enfants à mieux réussir : Contrôle : critiques constantes, violence verbale, **mainmise financière**, cruauté [...]

[Concertation Femme. Comment aider une amie victime de violence conjugale. Printemps 2011.
http://www.concertationfemme.ca/publications/violence_francais.pdf]

Par ailleurs, les preuves matérielles sont difficiles à réunir, en particulier pour les violences psychologiques. Au-delà du certificat médical, qui ne permet de constater l'infraction qu'en cas d'incapacité de travail, il conviendrait de rechercher systématiquement les traces bancaires de **l'emprise financière** du conjoint violent sur sa victime, ainsi que les témoignages du voisinage.

[Sénat. Proposition de loi renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes. <http://www.senat.fr/rap/a09-562/a09-5629.html>]

La mère maintient sa relation avec son conjoint des dernières années. Rappelons que celle-ci vit sous son **emprise financière** et psychologique dans le passé et qu'elle est aussi victime de sa violence.

[Protection de la jeunesse — 179434, 2017 QCCQ 19004 (CanLII)]

Voici deux autres contextes qui proviennent de sources traduites pour le syntagme « mainmise financière » :

Mainmise financière

- Cette catégorie comprend le fait de limiter l'accès à des ressources financières (argent liquide, compte bancaire, carte de crédit, etc.) afin de limiter la possibilité que vous avez de quitter la personne ou afin de vous contrôler dans la relation.

[TeenMentalHealth.org. Relations de maltraitance.

<https://knowbeforeyg.ednet.ns.ca/fr/relations/relations-de-maltraitance>]

Contrôle C'est la « caractéristique comportementale primordiale » et l'homme atteint cette domination au moyen de critiques constantes, de violence verbale, de **mainmise financière**, de cruauté, etc. [...] À la longue, cette domination peut s'intensifier et empirer si une femme tente de faire preuve d'indépendance (par ex. en retournant aux études).

[Baker, Linda L. et Alison J. Cunningham. Pour aider les enfants à mieux réussir en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes. Centre for Children & Families in the Justice System, London Family Court Clinic, Inc. ©2004.

https://familyservicesottawa.org/wp-content/uploads/2016/09/Pour_Aider_les_Enfants-Fr.pdf]

Dans le cadre de la violence familiale, on ne relève pas de contextes de « sujétion financière ». La sujétion est l'état d'asservissement d'une personne qui est dépendante financièrement par rapport à une autre personne. Le substantif « sujétion » n'est pas employé dans le sens d'« action d'assujettir » comme on peut le constater dans les contextes ci-dessous.

Par rapport au chômage, toute tentative de la part de la femme de continuer à travailler se trouve parfois bloquée. En effet, des hommes violents imposent à leur partenaire de quitter un excellent travail, car la dépendance financière génère une **sujétion** immédiate. Souvent, c'est par jalousie ou par simple manque de confiance que le partenaire violent interdit à la femme de travailler.

[Garreffa, Franca. Le dévoilement de la violence à travers des indicateurs de vulnérabilité. Sociologies pratiques. 2011, vol. 1, n° 22, pp. 95-107.]

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, le rapport conjugal, dit complémentaire, est nettement marqué par la dépendance économique des femmes, ainsi que par leur **sujétion** à l'autorité du mari, inscrite dans les codes religieux et juridiques.

[Dandurand, Renée B. Femmes et familles : sous le signe du paradoxe. Recherches féministes. 1994, vol. 7, n° 1, pp. 1-21. <https://www.erudit.org/en/journals/rf/1994-v7-n1-rf1649/057767ar.pdf>]

Voici des définitions des substantifs « emprise » et « mainmise » :

emprise n.f.

1. Dr. Action de prendre par expropriation, spécialement des terrains indispensables à l'exécution de travaux d'intérêt public; surface de terrain ainsi acquise.

[...]

2. cour. Ascendant intellectuel ou moral exercé par qqn ou qqch. sur un individu. → influence. Avoir de l'emprise sur qqn. « j'étais déjà sous l'emprise de son regard, qui m'incita à m'asseoir et à lui exposer, par pure formalité, la raison de ma présence » (A.A. Michaud, 2001).

[Usito. <https://usito.usherbrooke.ca/définitions/emprise>]

EMPRISE, subst. fém.

I. — Vieux

A. — HIST. FÉOD. Entreprise, prouesse chevaleresque. *Ce fut [la Révolution] une folle « emprise », à la façon des vœux chevaleresques du Moyen Âge* (RENAN, *Feuilles dét.*, 1892, p. 244).

B. — DROIT

1. Emprise de terrain. Action de prendre par expropriation, spécialement des terrains indispensables à l'exécution de travaux d'intérêt public. *Aucun projet de vue nécessitant une emprise quelconque sur l'hôtel de l'ambassade russe n'a jamais été adopté par l'administration municipale de Paris* (*Monit. univ.*, 6 juin 1868, p. 782, 2^e col. ds LITTRÉ).

2. P. méton. Surface de terrain acquise par l'administration pour la construction d'un ouvrage (p. ex. une route ou une voie ferrée). *La marmaille, passant par les brèches de l'emprise, se poursuivait le long du caniveau d'assèchement de la voie* (HAMP, *Vin de champagne*, 1909, p. 91). *Le chemin de fer de l'ouest (...) étalait ses membres, déclarait ses emprises, tirait des fusées de rails* (DUHAMEL, *Notaire Havre*, 1933, p. 54).

II. — P. ext. et p. croisement sém. avec empire, empreinte; cour.

A. — Ascendant intellectuel ou moral exercé par quelqu'un ou quelque chose sur un individu. *Avoir de l'emprise sur qqn :*

- Ces pages venaient de le faire assister à l'**emprise** sur l'âme de la jeune fille d'une force réelle, évidente, agissante, et cette force agissait également sur son âme à lui. BOURGET, *Nos actes nous suivent*, 1926, p. 171.

B. — Plus rare. Domination physique. *Soudain elle sentit sur sa main l'emprise de deux lèvres, pareille à une morsure* (ESTAUNIÉ, *Vie secrète*, 1908, p. 402).

Rem. 1. Le sens le plus cour. (II A) est attesté par l'Ac. dep. 1932 et dès lors par l'ensemble des dict. gén. **2.** La docum. atteste le verbe trans. *emprendre* qui est la forme arch. du verbe *entreprendre** (cf. *entreprendre* A). *Il n'y a pas un de vous qui ne me soit précieux; pas un de vous, si vil qu'il soit, que je ne désire entreprendre comme l'air flamboyant* (CLAUDEL, *Tête d'Or*, 1890, p. 98).

[Trésor de la langue française informatisé.
http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=2155835025;]

mainmise n.f.

1. Fait de s'emparer de qqch. La mainmise d'une entreprise sur son concurrent.
2. Souvent péj. Fait d'exercer un contrôle exclusif sur qqn, qqch. : domination emprise. La mainmise de l'État sur les médias. Cette femme « s'était assurée une mainmise sur sa vie et des fréquentations en le logeant sous ce toit où nous nous retrouvions » (A.A. Michaud, 2001). [Nous soulignons.]

[Usito. <https://usito.usherbrooke.ca/définitions/mainmise>]

MAINMISE, subst. fém.

A. —DR. *FÉOD.* Affranchissement d'un serf. (Dict. XIX^e et XX^e s.).

B. —[Avec une idée de prise de possession]

1. DR. *FÉOD.* Synon. de *saisie*. *Il y avait mainmise par défaut de foi et hommage* (Ac. 1835-1935).

2. *Moderne*

a) Fait de s'emparer de quelque chose. *La mainmise légale de la société sur tous les produits de la terre et de l'industrie* (JAURÈS, *Ét. soc.*, 1901, p. 230). *La mainmise allemande sur une ligne qui relie Constantinople au golfe Persique* (MARTIN DU G., *Thib.*, Été 14, 1936, p. 519).

b) Fait de s'assurer le contrôle exclusif de quelque chose. *Une convention qui assurait la mainmise de ses associés sur un grand service public* (DE VOGÜÉ, *Morts*, 1899, p. 426). *La mainmise sur les principales sources d'uranium de l'Occident assurée par l'Agence d'Approvisionnement créée à Québec en 1943* (GOLDSCHMIDT, *Avent. atom.*, 1962, p. 166).

c) Domination exclusive exercée sur un individu. *Cette mainmise des deux dévotes sur le mangeur de prêtres causait l'indignation et la joie du savetier* (ROLLAND, *J.-Chr.*, Buisson ard., 1911, p. 1304). *Ce que deviendra la liberté de l'intelligence en face de la mainmise croissante de l'État sur l'individu* (BENDA, *Fr. byz.*, 1945, p. 216).

—P. anal. *Dans l'ordre plastique, le costume, libéré de la mainmise du décor, définit les formes et arbore les couleurs du spectacle* (SERRIÈRE, *T.N.P.*, 1959, p. 106).

REM. Mainmettre, verbe trans., dr. féod. Affranchir (un serf). (Ds *Ac. Compl.* 1842, *BESCH.* 1845, *Lar. 19e-Lar. encyclop.*, *QUILLET* 1965, *Lexis* 1975).

Prononc. et Orth.: [m ɛ̃ m i : z]. Att. ds *Ac. dep.* 1694. **Étymol. et Hist. 1.** 1342 féod. *main-mise* «saisie» (*Cartulaire de Flines*, éd. E. Hautcoeur, t. 2, p. 580); *ca* 1480 «prise de possession» (*Myst. du V. Testament*, éd. J. de Rothschild, 34770); **2.** 1636 *main-mise* «affranchissement d'un serf» (MONET). Composé de *main** et du fém. du part. passé adj. de *mettre**. Au sens 2 cf. le m. fr. *mainmission* (1461 Lettre de Louix XI ds *Ordonnances des rois de France*, t. 15, p. 70), v. aussi *manumission*. **Fréq. abs. littér.:** 43. [Nous soulignons.]

[Trésor de la langue française informatisé.
http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?33;s=2155835025;]

D'après les définitions ci-dessus, la notion de « mainmise » serait plus appropriée que celle d'« emprise » pour rendre la notion de *control*.

Par contre, la mainmise s'effectue par un contrôle exclusif sur quelque chose. C'est alors un terme plus fort que « contrôle ». Dans la notion de *financial control*, une personne n'exerce pas nécessairement une mainmise sur toutes les activités de nature financière d'une autre personne. La tournure « mainmise financière » serait plutôt appropriée pour rendre le syntagme *exclusive financial control*.

Comme suite à ces recherches, nous recommandons l'équivalent « contrôle financier » pour rendre la notion de *financial/economic control*.

economic dependency
financial dependency

Nous avons relevé les tournures françaises « dépendance financière » et « dépendance économique » dans des sources de langue française et dans des sources traduites.

L'étude montre qu'en général, les cours sont moins portées à imposer une peine d'emprisonnement aux personnes reconnues coupables de violence familiale, mais il est essentiel de ne pas oublier que la détermination de la peine est un exercice complexe nécessitant l'examen de plusieurs facteurs aggravants ou atténuants. Par exemple, dans une cause de violence familiale, les juges doivent souvent prendre en compte de nombreux facteurs propres à la violence familiale, comme le désir de la victime de se réconcilier avec l'agresseur ou sa **dépendance financière** vis-à-vis de ce dernier.

[Gannon, Marie et Karen Mihorean. JusteRecherche. Date de modification : 2015-01-07, ministère de la justice, 2005, n° 12. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/jr12/p5e.html>]

Un facteur de risque qui semble, au niveau social, lié à la violence entre personnes est l'inégalité des revenus (Gartner, 1990). On peut extrapoler de cette observation que la violence entre les conjoints pourrait être plus susceptible de survenir dans une relation où il y a un écart plutôt important entre le revenu de chacun des partenaires, ou chez un couple où l'écart entre les capacités de s'approprier des ressources est très grand entre les partenaires. Ainsi, ne pas disposer de son propre revenu pourrait non seulement faire courir à la femme le risque de **dépendance financière** envers son partenaire, mais peut-être aussi le risque de devenir la victime de son conjoint.

[Thériault, Luc et Carmen Gill. Les déterminants sociaux de la santé et la violence conjugale : Quels sont les liens ? Service social. 2008, vol. 53, n° 1, pp. 75-89.
<https://www.erudit.org/en/journals/ss/2007-v53-n1-ss2282/017989ar/>]

Actes de violence familiale 3. (1) Constituent de la violence familiale :

[...]

g) tout genre de comportement dont le but est de contrôler, d'exploiter ou de limiter l'accès d'une personne à des ressources financières afin de la placer ou de la maintenir dans une situation de **dépendance financière**.

[Loi sur l'intervention en matière de violence familiale, LNun 2006, c 18]

Durant le mariage, la preuve non contredite est à l'effet que Monsieur a maintenu Madame dans un état de **dépendance financière** complète : tout en insistant pour que Madame ne travaille pas, il ne lui aurait jamais donné d'argent ni pour l'épicerie, ni pour l'achat de quelque bien ou vêtement que ce soit; il ne lui aurait jamais remis le produit des allocations familiales qu'il encaissait. Il aurait insisté pour acquitter lui-même toutes les dépenses et pour être présent lors de tous les achats.

[Droit de la famille — 092388, 2009 QCCS 4473 (CanLII)]

Voici une définition du substantif « dépendance » qui correspond bien à la notion anglaise de *dependence* et *dependency*.

dépendance n.f.

1. Rapport de subordination, de soumission. → corrélation.

↓ interdépendance. *Dépendance entre des faits, des phénomènes, des objets. Rapport de dépendance entre deux choses.*

[...]

2. Le fait d'être sous l'autorité, sous l'influence de qqn. de qqch. (ANTON. : indépendance). → ascendant, asservissement, assujettissement, emprise, obéissance, servitude, soumission, subordination, sujétion. ↓ cyberdépendance, esclavage, servage. *Dépendance affective. Dépendance économique, financière, sociale. Liens, relations de dépendance. Dépendance à l'égard de qqch. de qqn. Accroître, engendrer, réduire une dépendance envers qqch. Être, se mettre, se placer sous la dépendance de qqn.*

[...]

[Usito. <https://usito.usherbrooke.ca/définitions/dépendance>]

Nous recommandons l'équivalent « dépendance financière » qui est transparent et non problématique pour rendre *economic/financial dependency* et *economic/financial dependence*.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

financial abuse; economic abuse; financial or material abuse	maltraitance financière (n.f.) Voir maltraitance
financial control; economic control	contrôle financier (n.m.)
financial dependency; financial dependence; economic dependency; economic dependence	dépendance financière (n.f.)
financial exploitation; economic exploitation; financial or material exploitation	exploitation financière (n.f.)
financial violence; economic violence; financial or material violence	violence financière (n.f.)